

CHANGEZ TOUT !

Offrez-vous
la puissance
de la suite **JLB-NET**

pour le prix
de l'Open Source

Version 8 :
NO LIMIT !

Pas de coûts cachés

Centres Info/Doc,
Bibliothèques,
Archives,
Photothèques



JLB
Informatique

www.jlbinfo.com
info@jlbinfo.com
01 41 34 04 10

CHANGEZ TOUT !

▷ Choisissez **l'illimité** ...

Hot-line : **NO LIMIT !**

Nombre d'applications : **NO LIMIT !**

Nombre d'utilisateurs : **NO LIMIT !**

Nombre de références : **NO LIMIT !**

▷ Choisissez **la sérénité** ...

Installation : **immédiate**

Prise en main : **immédiate**

▷ Choisissez **la complémentarité** ...

Centralisation des connaissances

Automatisation des veilles

Gestion des ouvrages, périodiques,
archives, photos

Publications et contributions
sur Intranet / Extranet / Internet

▷ Choisissez **la pérennité** ...

JLB INFORMATIQUE :

35 ans à votre service



www.jlbinfo.com
info@jlbinfo.com
01 41 34 04 10



Valérie Schafer
coordinatrice
du projet Web90

p. 10



Sylvaine Denis :
grandes ondes
en archives

p. 49



Tristan Nitot : « La surveillance
de masse a été rendue
économiquement possible »

p. 50

n° 300

18 euros ■ décembre 2016 - janvier 2017

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]



[dossier]

données personnelles : ce qui va changer



LA GOUVERNANCE DE L'INFORMATION

DES SOLUTIONS AGILES, INTER-OPÉRABLES, ADAPTÉES AUX NOUVEAUX USAGES ET TECHNOLOGIES

Vous souhaitez déployer

Un projet de GED
et/ou collaboratif



Une solution de gestion
documentaire/veille

- ▶ En intranet ou en **mobilité**
- ▶ **Simple** d'utilisation
- ▶ Bénéficiant d'une **puissance de classement**
- ▶ Respectant les **règles métiers**
- ▶ Et dotée d'un **générateur de portail intégré** pour une expérience utilisateur facilitée

vous permettant de disposer :

- ▶ D'informations avec une vue à 360°
- ▶ D'une gestion de fonds documentaires
- ▶ D'une agrégation de contenus internes et externes
- ▶ D'une organisation des informations en fonction des besoins de chacun de vos utilisateurs
- ▶ Et d'alertes personnalisées

Kentika : des solutions agiles, inter-opérables, adaptées aux nouveaux usages et technologies, pour la gouvernance de l'information



Tel. +33 (0) 478 172 116
Mail contact@kentika.com

www.kentika.com





TES ? TSS-TSS...

est-il mal né ?

e Pris le 28 octobre dernier et publié le 30, en plein week-end de la Toussaint, un décret a autorisé « la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ». Il s'agit de rassembler dans un même fichier les données personnelles des détenteurs d'une carte d'identité ou d'un passeport. Cette base de données TES (Titres électroniques sécurisés) est le fruit de l'addition du précédent TES, consacré aux passeports, et du fichier national de gestion, consacré aux cartes d'identité.

Seulement voilà, tout ce qui touche aux données personnelles et aux mégafichiers potentiellement inquisiteurs est aujourd'hui très sensible. Sont en jeu à terme les données biométriques de près de 60 millions de Français. Les réactions n'ont pas manqué.

Parmi elles, celle du CNNum ou Conseil national du numérique, commission consultative indépendante, faut-il le préciser, qui le 7 novembre est allé jusqu'à appeler le gouvernement à suspendre la mise œuvre de TES, en s'autosaisissant de la question. 48 heures après, l'AAF (Association des archivistes français) lui emboîte le pas.

Les critiques sont de trois ordres. Politique : en fichant tous les Français ou presque que peut-il advenir si TES tombe entre les



Michel Remize

DR

main d'un pouvoir au penchant totalitaire ?
Méthodologique : aucune concertation préalable n'aurait été organisée ; des avis d'experts d'horizons divers devraient être recueillis, un débat parlementaire pourrait être envisagé ;
Technique : un énorme fichier centralisé est-il le bon outil ? Rien de mieux pour faciliter les cyberattaques. Certains avancent des solutions alternatives, dans une logique de « *privacy by design* » (protection de la vie privée dès la conception) ; les données biométriques pourraient être conservées sur un support individuel « *exclusivement détenu par la personne* »...

Le débat semble lancé. Il n'est pas favorisé par un contexte difficile, non seulement de fin de quinquennat et de focalisation sur l'échéance

présidentielle, mais aussi d'état d'urgence. Qui montre que, selon les circonstances, certains pouvoirs de contrôle ou d'enquête peuvent être renforcés. On a donc tout intérêt à poser en amont les jalons d'une régulation la plus équilibrée et sûre possible. ■

Michel Remize
[Rédacteur en chef]

⊕ à noter

numéro 300 !

Avec ce numéro de décembre-janvier 2017, Archimag franchit le cap des 300 ! Merci à vous, fidèles lectrices et lecteurs, et fidèles annonceurs ; nous poursuivons pour vous et avec vous notre mission d'information et de service, dans l'esprit Archimag.

Et puisque ce numéro arrive aussi pour la période de Noël et la nouvelle année, toute l'équipe d'Archimag en profite pour vous souhaiter d'excellentes fêtes. Nos meilleurs vœux pour 2017 ! ■

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com

contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com

rédaction
rédacteur en chef
Michel Remize
directrice de la rédaction
Louise Guerre
directeur de la publication
Pierre Fuzeau

l'équipe de rédacteurs
Clémence Jost, Éric Le Ven,
Bruno Texier
nos correspondants
Élisabeth Laviguer (Montréal),
Philippe Laurent (Bruxelles),
Julie Vuagniaux (Genève)
ont collaboré à ce numéro
Michel Dumas, Didier Frochot,
Cécile Gardiès
site web, newsletter
Clémence Jost
conception graphique
Julio Arias-Arriaz, Arnoat
maquette
Bruno Daléle, Exeterra.fr
dessinateur
Yves Barros

publicité
Cathy Potel
01 55 31 92 30
responsable marketing
et commercial
Alexandre Corbier
01 44 53 45 00
vente au numéro
service abonnement
Suzanne Amia
suzanne.amia@archimag.com
réclamations
infos :
suzanne.amia@archimag.com
BP 95-92244 Malakoff Cedex
tarifs et conditions
d'abonnement
valables jusqu'au 31-12-2017
France : 1 an, 125 euros
France : 2 ans, 228 euros
Tarif étudiant : 1 an, 30 euros
Tarif demandeur d'emploi :
1 an, 57 euros

Tarif demandeur d'emploi :
1 an, 54 euros
Vente au numéro : 18 euros
imprimeur
Inore Groupe Impression
4 rue Thomas Edison
58640 Varennes Vauzelles
éditeur
IDP Sarl, au capital
de 40 000 euros
Information, documentation,
presse
N° de commission paritaire :
1216 T 85484
ISSN : 2260-166X
Dépôt légal à parution
du numéro
crédits photos
Couverture : ©Fotolia
Intérieures : droits réservés,
sauf mentions différentes

annonceurs
Arkhenum : 25
Atol CD : 9
Cadic : 31
Cedrom SNI : 36-37
IDP : 21, 23, 4^e de couverture,
encart
JLB : excart
Kentika : 2^e de couverture
Locarchives : 2
Neopost : 29
Paris Healthcare Week : 3^e de
couverture
PMB : 13
Tessi Document Services : 18
Archimag sur
les réseaux sociaux
Facebook
→ www.facebook.com/pages/
archimag/102327599812643
Twitter
→ twitter.com/ArchimagRedac
Archimag est une publication



du groupe Serda.
Toute adaptation ou reproduction
même partielle des informations
parues dans Archimag est
formellement interdite sauf
accord écrit d'IDP SARL.

Ce numéro est accompagné
d'un supplément spécial
Technolex accessible en ligne
gratuitement.



Ce document est imprimé
sur papier certifié PEFC

Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com
Contactez Cathy Potel : 01 55 31 92 30, cathy.potel@archimag.com
Abonnez-vous à Archimag : www.archimag.com/boutique

LOCARCHIVES

LOCARCHIVES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS DE DÉMATÉRIALISATION



Conseil et accompagnement



Transfert sécurisé des documents



Numérisation



Archivage Electronique et Physique



Gestion collaborative des documents et dossiers



Factures



Contrats



Paye



Dossiers patients

LOCARCHIVES



01.49.33.78.81



contact@locarchives.fr



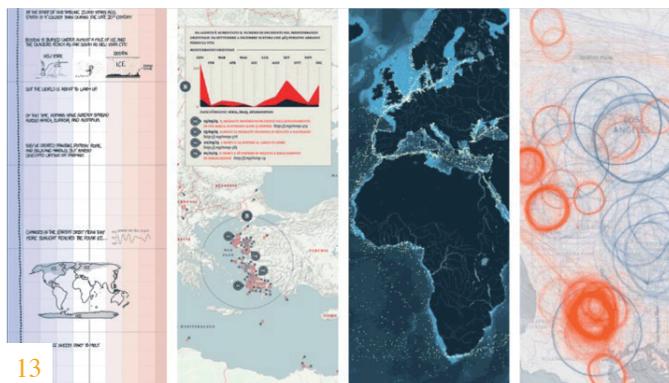
locarchives.fr



sommaire

[actualités]

- 04 300... et nous !
- 08 l'Ompi opte pour le libre accès
- 10 3 questions à Valérie Schafer
- 11 vous êtes en garde à vue... numérique !
- 11 le CNNum réclame la suspension du fichier TES
- 12 Dropbox renforce la protection des données
- 12 sécurité accrue chez CA Technologies
- 13 meilleure data visualisation 2016



13

[dossier]

- 14 données personnelles : ce qui va changer



La sensibilité aux problématiques des données personnelles s'est aujourd'hui généralisée : maîtrise de sa réputation, protection de sa vie privée, propriété sur ses propres données. Mais un nouveau règlement européen vient d'être pris.

Sommaire p. 15

[outils]

- 24 le patrimoine audiovisuel à portée de clic
- 27 nouveautés 2017 : ce qui vous attend !
- 32 entrée difficile du bulletin de paie dans le coffre-fort électronique
- 34 50 nuances de veille média à 360°
- 38 bibliothèques et sociétés en mutation
- 39 comment favoriser la littératie informationnelle
- 41 des scanners petit volume très polyvalents
- 44 animer une séance de créativité en 7 étapes
- 46 le droit à l'image des objets d'art et la nouvelle exception de panorama
- 48 favoris : messageries sécurisées
- 49 Sylvaine Denis : grandes ondes en archives



24

[perspectives]

- 50 Tristan Nitot : « La surveillance de masse a été rendue économiquement possible par la centralisation de nos données »
- 52 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres...
- 54 dans les archives d'Archimag, décembre-janvier 1997



53

300... et nous !

Numéro 300 ! Pour fêter cet événement - qui n'aurait pas lieu sans vous, mille mercis chères lectrices et chers lecteurs -, Archimag vous livre ses secrets de fabrication et dévoile qui fait quoi, en quatorze étapes

1. planning rédactionnel

Chaque automne et depuis peu aussi chaque printemps, pour coller à l'accélération de l'évolution des technologies, la rédaction « *brainstorme* » pour choisir les sujets de l'année future. Une réflexion orchestrée par Michel et qui se nourrit de rencontres, salons et divers événements et s'appuie sur une veille collaborative permanente. Le planning rédactionnel ne doit rater aucune tendance, ni aucun des fondamentaux de son lectorat afin qu'il y trouve son compte, quelles que soient les compétences exercées. Dix numéros sont à concevoir avec chacun un dossier fort et une demi-douzaine d'articles de types tendance, enquête, point technique, outils, méthode... Un contenu qui se concrétise pour chaque nouveau magazine par un « *chemin de fer* », véritable feuille de route de la rédaction. Parallèlement, les sujets des quatre prochains guides pratiques Archimag sont aussi définis.

2. conférence de rédaction

Tous les lundis à 14 heures précises, la rédaction d'Archimag se réunit pour préparer le prochain numéro à paraître. Les journalistes discutent des sujets à traiter et des angles à privilégier. Ils proposent des

noms d'experts à interroger et jargonnet beaucoup : « *Combien de signes pour ta rivière (article principal du dossier) ?* », « *quel poids pour ton illustration ?* »... Des plumes extérieures - professeurs, auteurs, consultants, juristes... - sont sollicitées pour prendre en charge certains des sujets les plus pointus.

Une fois les sujets attribués, les journalistes prennent rendez-vous avec les meilleurs experts des domaines de l'infodoc (archivistes, bibliothécaires, juristes, ingénieurs...) pour rassembler une information fiable et à jour. Vient alors l'heure de rédiger.

3. marketing et publicité

Rédiger des articles ne suffit pas à faire vendre un magazine, il faut aussi le

promouvoir ! Cela passe par une communication régulière auprès des abonnés (ça va ? Alexandre ne vous spamme pas trop ?) et par une prospection pour le recrutement de nouveaux, étudiants et professionnels en poste. Mais il n'y a pas que les e-mailings, Alexandre est également hyper actif sur LinkedIn, et très attentif à la présence d'Archimag sur des salons partenaires, Documentation et i-expo en tête.

En même temps, Cathy part à la chasse des annonceurs. Des fidèles nous font régulièrement confiance pour leur promotion, rejoints par des nouveaux au fil des thèmes abordés par le magazine. Outre les pages de publicité ou publiereportages, différents services sont proposés, des livres blancs aux Focus de la rédaction.

⊕ mini portraits



Louise Guerre

Directrice de la rédaction

Cofondatrice d'Archimag, directrice de la rédaction, Louise Guerre est à la fois soucieuse de garder le cap et de voguer vers de nouveaux horizons. Active dans la définition des plannings rédactionnels, elle s'attache à capter les tendances pour qu'Archimag reste à l'avant-garde sans pour autant laisser sur le quai ses fidèles lecteurs. Elle est toujours attentive au bon fonctionnement de son équipe, journalistes, marketing, publicité et relation abonnés. C'est la première lectrice du magazine, qu'elle reçoit elle aussi dans sa boîte aux lettres. Mais éditer suppose par ailleurs de tenir un budget : avec elle, la barre est entre de bonnes mains. Pour se changer les idées, une expo d'art contemporain et un verre du meilleur Bourgogne font l'affaire ! ■



Pierre Fuzeau

Directeur de la publication

Cycliste parisien - « *forcené* », confesse-t-il -, Pierre Fuzeau est aujourd'hui directeur de la publication. Il n'en oublie pas les débuts d'Archimag, qu'il a créé aux côtés de Louise Guerre. Petit rétropédalage vers les années 80 : « *On signait à plusieurs pseudos pour faire "grosse équipe de rédaction internationale", on torturait le clavier de la machine à écrire à boules pour que la mise en page ait une ressemblance, très relative, avec les grands magazines, et on allait jusqu'à charger les exemplaires dans une Coccinelle deux portes, véhicule bien connu pour son hyper praticité !* » Depuis, le numérique a tout de même permis de changer quelques habitudes. ■

4. rédaction des articles

Au moment d'écrire leurs articles, les journalistes se posent bien des questions : quelle « *attaque* » (première phrase d'un article) ? Quel ton adopter ? Faut-il utiliser un vocabulaire spécialisé ou grand public ? Quelle « *chute* » (dernière phrase de l'article) ? Une fois ces questions résolues, les rédacteurs doivent respecter un calibrage précis en termes de signes et d'illustrations. Sachez qu'un article de deux pages d'*Archimag* comporte 8 500 signes (espaces compris).

5. articles du site web

Le travail des journalistes ne s'arrête pas là ! Loin de se cantonner au magazine, Clémence et Bruno pratiquent une veille quotidienne active sur le net et les réseaux sociaux afin de relayer plusieurs fois par semaine des brèves d'actualité sur *Archimag.com*. Et ce, avec un seul mot d'ordre : « *Informer, oui ! Être rasoir, non !* » Le tout en s'adaptant aux contraintes du web : choisir une



Chemin de fer en main, le prochain numéro se construit pendant la conférence de rédaction.

Archimag

photo et un titre accrocheurs, soigner ses mots-clés pour un bon référencement, etc. La plateforme Drupal, dans laquelle ces articles sont directement écrits, gère très bien tous ces éléments.

6. réseaux sociaux

Une fois les articles publiés sur le site internet, chaque journaliste les relaie



+ mini portraits



Michel Remize

Rédacteur en chef

Revendiquant volontiers ses origines cantaliennes, Michel Remize est monté à la capitale et occupe depuis près de vingt ans le poste de rédacteur en chef d'*Archimag*. Entre l'animation de l'équipe de rédaction, la définition des sujets, la recherche de nouveaux auteurs, la gestion des plannings, la rédaction ou le suivi de fabrication, il est un peu l'homme à tout faire du magazine. Son plus grand plaisir : afficher sur un mur les pages du prochain numéro et contempler le travail accompli. Un travail collectif qui a toujours sa part de miracle ! ■



Bruno Texier

Journaliste

Arrivé au sein de la rédaction d'*Archimag* en 2006, Bruno Texier écrit d'interminables articles sur les archives, les bibliothèques, la veille et la dématérialisation du courrier entrant... Son jeu préféré consiste à placer des contrepèteries douteuses dans ses articles sans se faire repérer par le rédacteur en chef. Très marqué par ses nombreux séjours en Asie, il médite chaque jour ce célèbre proverbe japonais : « *La Chine se lève à la vue des Nippons* ». Tromboniste contrarié, il n'évite pas toujours les fausses notes. ■



Clémence Jost

Journaliste et webmaster

Clémence Jost est la caution féminine de la rédaction d'*Archimag* depuis quatre ans. Journaliste et webmaster du site internet, elle jongle avec les mots et les balises HTML, constamment branchée sur les réseaux sociaux. Surnommée « *miss convivialité* », « *event planner* » de l'entreprise, elle se distingue par d'abyssales notes de frais en viennoiseries (pour ses collègues !). Quand elle n'est pas à son club de lecture, elle chasse des appartements pour ses proches ou boit des cafés dans le 18e. Raconter les exploits de son fiston de deux ans est son quotidien. ■



sur Twitter, Facebook et LinkedIn. Les réseaux sociaux constituant en effet de formidables outils de partage, rien n'est laissé au hasard : en tant que webmaster, Clémence se charge par exemple de préparer plusieurs messages avec différents hashtags pour un même article, de les publier à différents moments de la journée, et d'en programmer pour le soir et le week-end.

7. newsletter

Tout cela, sans compter sur la newsletter du site, que prépare Clémence chaque jeudi. Là encore, il s'agit de bien choisir les six articles mis en avant en alternant les thématiques, les articles légers et les plus sérieux. Ne pas oublier également de faire la promotion du magazine en cours et des autres publications du groupe. Surtout, l'envoyer avant l'heure du déjeuner afin qu'elle n'arrive pas au milieu de la nuit dans les messageries !

8. guides pratiques

Éric jongle allègrement avec les trois supports : le magazine papier pour lequel

il réalise un article chaque mois, le site où il publie différents posts liés à l'activité des clients de L'Agence Digitale et les guides pratiques. Les trois univers étant étroitement liés, il participe aux conférences de rédaction et apporte autant d'informations qu'il en collecte. Ne dit-on que la force d'une organisation réside dans son intelligence collective et dans sa capacité à mobiliser les compétences ?

9. choix de la couverture et des dessins

L'un des moments les plus sympathiques de la fabrication du magazine consiste à choisir la couverture du prochain numéro. Bruno, le maquettiste, envoie six propositions ; elles sont affichées dans la salle de rédaction et chacun y va de son commentaire : « *trop kitsch* », « *trop éloignée du sujet* », « *superbe photo* » ! Il arrive qu'aucune de ces six propositions ne fasse l'affaire... Une nouvelle sélection est alors lancée. Même procédure pour les trois dessins qui illustrent le magazine. Yves, le dessinateur, envoie plusieurs propositions. À la rédaction de retenir les plus drôles et pertinentes.

10. fabrication

Les articles étant remis le jour J, Michel se lance dans les relectures, attentif au fond et à la forme (ah, ces articles trop longs ou sans « *chapô* »...). En fait, ils sont tous déposés dans le CMS Drupal d'Archimag.com afin d'être ensuite ouverts aux abonnés. Le maquettiste y a accès. Il télécharge textes et images, fait travailler son correcteur, met en page et envoie ses PDF. Le rédacteur en chef les parcourt une dernière fois et valide le tout. Des PDF techniques sont adressés à l'imprimeur. Il n'y a plus qu'à délivrer le BAT (bon à tirer) et c'est parti pour l'impression.

11. mise en vente sur le site

Dès que la version PDF d'une nouvelle publication est prête, Clémence la récupère et la met à disposition des abonnés dans leur espace personnel, sur Archimag.com, qu'ils pourront ainsi télécharger pendant trois mois. C'est également elle qui se charge de mettre en vente les derniers magazines et guides sur le site. Les internautes non

☞ mini portraits



Éric Le Ven
Journaliste

Adepte de la phrase toute faite - « *Après la pluie, le beau temps* », « *Il ne l'emportera pas au paradis* », etc. -, Éric Le Ven compense son manque d'imagination par un sens de l'humour typiquement breton, persuadé que tout peut se régler avec un bon mot (et accessoirement une part de kouign-amann). Au quotidien, il s'occupe des guides pratiques et des contenus créés pour l'Agence Digitale, bref, tout ce que les autres ne font pas. Très imbu de sa personne, il se plaît à placarder chaque matin sur son grand tableau blanc sa pensée du jour qu'il est définitivement le seul à lire (et à comprendre). ■



Alexandre Corbier
Responsable marketing et commercial

Alexandre Corbier fait partie du côté obscur de la rédac. Démon de l'emailing, le « *Spammeur des Carpates* » a pour mission de faire connaître les publications d'Archimag au commun des mortels. Sous ses airs de premier de la classe, on retrouve un être habité qui ne trouve le sommeil que lorsque la couverture du numéro du mois a été choisie. Point culminant de sa personnalité déviante, il a tenté de venir déguisé en kangourou au salon Documation, en vain. ■



Cathy Potel
Chef de publicité

C'est de Normandie que vient Cathy Potel. Mais avec elle, pour la vente d'espaces publicitaires dans le magazine ou de bannières pour Archimag.com, pas d'hésitation ! Néophyte, elle s'est lancée tête baissée dans la gestion documentaire, les SIGB et l'archivage électronique : c'est qu'il s'agit de comprendre les sujets prévus dans le planning rédactionnel pour pouvoir les présenter aux annonceurs potentiels, et la vente, c'est aussi du conseil en communication. Elle est aussi devenue une pro dans l'organisation, pour les abonnés, de petits-déjeuners bien garnis et d'afterworks pétillants !. ■

abonnés peuvent ainsi les commander en ligne à l'unité, en format numérique ou en format papier, et les recevoir automatiquement.

12. relation abonnés

Si vous téléphonez à la rédaction d'*Archimag* ou envoyez un e-mail, vous aurez pour première interlocutrice Suzanne, en charge de la relation abonnés : renseignements, attribution des accès en ligne, réclamations diverses... Il lui arrive même d'aller à la cave où se trouve un stock de magazines, pour remonter un ancien numéro réclamé par un lecteur ! Son emploi du temps est également rythmé par la gestion des accès à la base de données des durées de conservation. Suzanne s'occupe aussi des relations avec les agences d'abonnement et les librairies qui commercialisent *Archimag* dans toute la France et à l'étranger.

13. mise en ligne des articles payants

Quelques semaines après la sortie du magazine, Clémence entame la mise en



Sérieuse discussion autour des dessins humoristiques de Barros.

ligne des articles se trouvant dans le back-office d'*Archimag.com*. Ils le seront en « mode payant », pendant un an. Publier des articles que l'on n'a pas forcément écrits est un drôle d'exercice, car il faut souvent les remanier, notamment en changeant les titres

et les photos, pour qu'ils soient plus adaptés au web et bien référencés.

14. le mois prochain, on recommence !

La rédaction

⊕ mini portraits



Suzanne Amia

Responsable relation abonnés

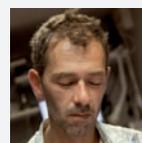
Depuis un an, telle une mère, Suzanne Amia veille avec attention sur les clients d'*Archimag*. Toujours souriante et motivée, elle est devenue une spécialiste des abonnements et des réclamations - rares ! Pendant son temps libre, quand elle n'est pas occupée à donner les bons pronostics de l'Euro (sans l'aide de sa cadette, promis !), elle écume les salles de sport et la campagne yvelinoise. Amoureuse des belles-lettres, elle vient de publier son premier roman « *Les Boukarous de Suzy The Queen* », aux éditions La Vie est Belle, et rêve de décrocher le prochain Concours des Lycéens. ■



Bruno Dalèle

Maquettiste

Dessinateur, musicien, chanteur, auteur... : si Bruno Dalèle a de multiples talents, pour *Archimag*, il exerce celui de correcteur et graphiste. Chaque mois, il se connecte au back-office d'*Archimag.com* où les articles du prochain numéro l'attendent. À lui la chasse aux fautes d'orthographe et aux phrases mal construites, la mise en page d'articles souvent trop longs et les propositions de photo pour la couverture. Et idem pour les guides pratiques. Mais pas de risque de burn-out, ses deux chiens sont toujours là pour l'emmener faire une promenade ! ■



Yves Barros

Dessinateur

Dessinant pour un magazine qui parle beaucoup de dématérialisation, Yves Barros reste un grand consommateur de papier. C'est pourtant par mail que ce télétravailleur bordelais amoureux du littoral landais reçoit les commandes de ses dessins. Il s'empresse d'imprimer les articles à illustrer, les lit, surligne, souligne et commence à griffonner. Une idée prend forme, il la dessine au propre, la scanne, la colorie (sur écran, tout de même) et l'envoie à la rédaction. Le mensuel est un travail collectif, « moi, je suis tout seul dans une équipe ! », commente-t-il. De quoi exacerber son regard décalé sur les TIC. ■

les tweets du mois

Pixels @pixelsit
Internet Archive veut copier sa collection au Canada par peur de Donald Trump

Sécurité économique @Securite_eco
Alain Juillet : « L'Intelligence économique est devenue un sport international de haut niveau » revuegestion.ca/informer/linte ... CC @Revuegestionhec

Hiper-tofu @hipertofu
Culture et formation digitales via la Bibliothèque Numérique de la Fondation #Orange ouverte à tous ariase.com/fr/news/fondat

Jean-FrançoisClément @jmclement
#Viadeo en redressement judiciaire le 29/11/2016. Votre compte pourrait bien être supprimé dans trois mois

fabienne billat @fabrice
30% des recherches Web se feront sans écran dès 2020 #Gartner buff.ly/2gA3yWI #Siri #UX @LSAconsommation @Ketalret

suivez-nous sur Twitter :
→ twitter.com/ArchimagRedac

plus d'infos tous les jours
sur Archimag.com



l'Ompi opte pour le libre accès

Un mois après la Semaine du libre accès (open access week) qui s'est tenue en octobre, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a décidé d'adopter une politique de libre accès à ses publications. L'Ompi met ainsi sa production éditoriale à portée des chercheurs, des spécialistes, mais aussi de tous les internautes.

« Les publications de l'Ompi renferment une mine d'informations. Cette politique de libre accès est un acte concret qui témoigne de notre volonté d'améliorer sans cesse l'accès de tous à cette connaissance », explique Francis Gurry, directeur général de l'Ompi.

L'Ompi s'appuiera sur les licences dites CC IGO : creative commons pour les organisations internationales. Cette version particulière des licences creative commons a vu le jour en 2013. Elle est le fruit d'une réflexion entamée autour de la diffusion des connaissances par plusieurs organisations internationales : Onu, Unesco, Agence spatiale européenne, Banque interaméricaine de développement, Organisation internationale du travail... La licence CC IGO autorise le partage (copie, distribution et communication d'un document par tous les moyens et sous tous les formats) et l'adaptation (remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation y compris commerciale). ■

→ www.wipo.int

open data pour la Métropole européenne de Lille

La Métropole européenne de Lille (Mel, 85 communes, 1,2 million d'habitants) a décidé d'ouvrir ses données au grand public avec un site internet dédié. Cela concerne tous les domaines d'intervention de l'institution. Un double objectif est poursuivi : la transparence de l'action publique et l'incitation aux entreprises de créer de nouveaux services ou applications pour les habitants.

À son ouverture, 56 jeux de données sont disponibles - 58 à l'heure où nous écrivons.

Ces données de domaines très variés (localisation des abris de vélos, des pistes cyclables, disponibilité des parkings, subventions versées par la MEL, volume d'eau consommé par commune...) sont collectées par des outils et capteurs, de plus en plus nombreux sur le territoire métropolitain.

La Mel précise que son site pourra servir de plateforme pour une mutualisation avec l'ensemble des communes de son territoire, la Loi Lemaire obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à publier leurs données. ■

→ opendata.lillemetropole.fr





SGB mutualisés : quatre éditeurs sur la ligne de départ

Après seize mois de travail, quatre éditeurs ont été retenus par l'Abes dans le cadre du projet SGBM (systèmes de gestion de bibliothèques mutualisés) : Decalog-Data Management, Ex-Libris, Linagora-Bibilibre et OCLC. Le choix de ces quatre éditeurs a été acté au terme « *d'une analyse poussée des solutions* », explique l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Les quatre fournisseurs sont désormais habilités à équiper les 46 établissements documentaires d'une solution SGBM. Dès le printemps 2017, des sites pilotes seront dotés de logiciels avant un déploiement plus large.

trois objectifs

Porté par l'Abes, le projet SGBM vise plusieurs objectifs. D'abord, fournir un système de gestion locale mutualisé aux bibliothèques des établissements membres du réseau Sudoc. Ensuite, fournir un outil de découverte local associé au système de gestion. Enfin, garantir l'articulation entre le SGBM et les systèmes nationaux de signalement administrés par l'Abes pour les bibliothèques. ■

e-gestion de collections



Axiell (logiciels de gestion de collections) lance Axiell Collections. Cette solution permet aux musées et aux archives d'accéder à leurs systèmes de gestion de collections via le web. Ainsi, les informations relatives aux collections seront enrichies de données provenant de ressources internes existantes et de données issues du crowdsourcing (production participative).

Un simple navigateur web suffit, via tablette ou ordinateur PC et Mac. Axiell Collections est aujourd'hui disponible pour une utilisation conjointe avec le système de gestion des collections Adlib et bientôt avec les autres solutions d'Axiell. ■

#AdopteUneGED

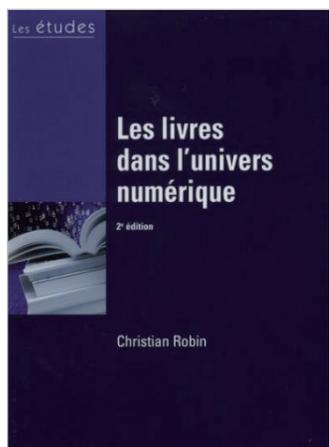
<http://www.atolcd.com/alfresco>



atol

Conseils & Développements

un livre...



Les livres dans l'univers numérique

Christian Robin. - Paris : La Documentation française, 2016. - 179 p. - ISSN 1763-6191 / 14,90 euros

En 2010, le livre numérique semblait en passe de tout bousculer sur son passage. Six ans plus tard, force est de constater que l'e-book n'a pas disrupté le marché du livre et que le format papier résiste mieux qu'on ne l'avait pensé dans un premier temps. Dans cette nouvelle édition, Christian Robin revient sur l'histoire du livre face aux transformations numériques : « Cela fait maintenant deux décennies que la quasi-totalité des ouvrages imprimés est d'abord électronique », constate l'auteur, maître de conférence à l'université Paris XIII. De fait, la PAO (publication assistée par ordinateur) règne depuis plus de vingt ans dans le monde de l'édition. Puis vint le tour des bibliothèques numériques, du format ePub et des plateformes d'achat en ligne... Mais le livre (ou plutôt l'écriture) est désormais impacté dans son ADN avec de nouvelles formes d'écriture telles que le récit collaboratif ou le récit hypertextuel. En bout de chaîne, les lecteurs modifient également leurs habitudes, sans oublier les bibliothèques qui doivent repenser leurs missions et mettre en place - difficilement - un système de prêt de livre numérique. ■

3 questions à Valérie Schafer

Valérie Schafer est chargée de recherche à l'Institut des sciences de la communication (ISCC, CNRS-ParisSorbonne-UPMC) et coordinatrice du projet Web90.

« à défaut d'être exhaustives, les collectes [concernant l'archivage du web] se veulent représentatives »

❶ 2016 marque le vingtième anniversaire de l'archivage d'internet. Que représente cet archivage en chiffres ?

nous célébrons un double événement : les vingt ans d'Internet Archive, fondation étatsunienne qui s'est donnée pour mission d'archiver le web mondial, et les dix ans du dépôt légal du web en France. Les archives du web sont déjà pléthoriques : 510 milliards de pages pour Internet Archive. Mais il faut y ajouter toutes les pages archivées par les institutions nationales dans le monde ! Pour vous donner une idée, chaque année la Bibliothèque nationale de France fait une collecte de près de 4,5 millions de sites. Quant à l'Institut national de l'audiovisuel, en plus de son archivage de sites web, sa collection de tweets liés au monde de l'audiovisuel atteint les 400 millions.



DR

❷ Qui procède à cette collecte et de quelle façon : exhaustive ou ciblée ?

En France, l'Ina s'est vu confier la conservation de contenus qui relèvent de l'audiovisuel. La BNF prend en charge « le reste ». Celui-ci ne se limite pas au .fr, mais vise aussi le .re ou des contenus produits par des Français ou des auteurs domiciliés en France, dont les adresses sont en .com, .org., etc. J'ai évoqué les 4,5 millions de sites collectés par la BNF chaque année. La collecte de masse ne permet de les garder qu'une fois par an. Cependant, il y a des collectes plus régulières sur 20 000 sites, parfois journalières, par exemple pour les sites de presse. L'Ina a un périmètre plus restreint (environ 11 000 sites) et effectue des collectes plus régulières.

Dans tous les cas, l'archivage n'est pas exhaustif et les sites ne sont souvent archivés qu'à quelques clics de profondeur. Mais, à défaut d'être exhaustives, ces collectes se veulent représentatives.

❸ Où peut-on consulter ces archives ?

Les collections d'Internet Archive sont en ligne, consultables via la Wayback Machine. C'est le cas aussi du Portugal avec arquivo.pt. Pour la France, il faut se rendre dans les enceintes de la BNF, ou encore dans certaines bibliothèques en région. C'est une des contraintes du dépôt légal, mais en retour ce cadre fournit aussi quelques libertés : à ce titre, la BNF collecte par exemple les contenus du site du journal Le Monde qui comporte des robots.txt, un protocole d'exclusion destiné aux robots d'archivage, alors qu'Internet Archive ne les archive pas. ■

Bruno Texier

vous êtes en garde à vue... numérique !



Publié le 28 octobre dernier, un décret autorise le ministère de l'Intérieur à mettre en œuvre « un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé informatisation de la gestion des gardes à vue ». Ce registre des gardes à vue (GAV) dématérialisé sera susceptible de contenir une cinquantaine de données concernant aussi bien la personne en garde à vue que les personnels de la police ou de la gendarmerie. Pour les premiers : nom, domicile, photographie, antécédents judiciaires, éléments connus relatifs à la santé... Pour les seconds : nom, grade, sexe et numéro de matricule. S'ajoutent les informations relatives à la garde à vue : date et heure du début, contre-indication alimentaire, identité de l'avocat, identité des personnes de l'entourage...

Le décret fixe également la durée de conservation de ces données à une année à compter de leur enregistrement. Mais « à l'issue de ce délai, les données à caractère personnel et informations mentionnées à l'article R. 15-33-78 sont conservées pendant une durée de neuf ans et uniquement accessibles aux personnes mentionnées aux 3° et 4° du I et au II de l'article R. 15-33-79 » : policiers, gendarmes, magistrats, défenseur des droits...

Un droit d'accès à ces données pourra être exercé « de manière indirecte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés » (Cnil). ■

le CNNum réclame la suspension du fichier TES

TES ou « titres électroniques sécurisés » est le nom de la base de données qui contenait jusque-là les informations dédiées à la gestion des passeports biométriques. Le 30 octobre dernier, le gouvernement a élargi le TES aux cartes d'identité afin de lutter contre la fraude documentaire, faisant de ce fichier la plus grande base de données centralisée jamais créée sur les Français de plus de douze ans depuis 1940.

Ce fichage intégral, qui concerne donc plus de 60 millions de personnes, inquiète le Conseil national du numérique (CNNum). Il appelle le gouvernement à suspendre sa mise en œuvre. De plus, ayant lancé le débat, le CNNum a recueilli 435 contributions en ligne. Leur synthèse doit servir de base à la publication d'un prochain avis. ■

les Français séduits par l'e-administration

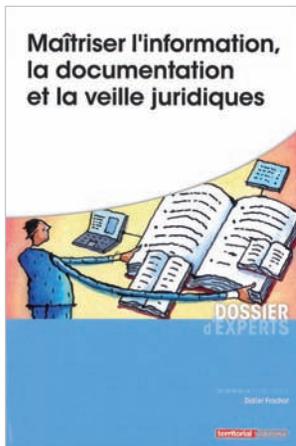
Le baromètre Digital Gouv a été réalisé par l'institut Ipsos pour la société Sopra Steria (septembre 2016, 4 000 personnes interrogées en France, Allemagne, Norvège et Royaume-Uni. Quel regard les Européens portent-ils sur l'administration électronique ? Voici quelques réponses pour la France :

- 88 % des personnes prêtes à utiliser les services de l'e-administration ;
- 70 % estiment « avancé » le développement de ses services ;
- état civil et santé à développer prioritairement (40 % et 32 %) ;
- seulement 29 % estiment les services en ligne dédiés à la justice et à la police sont suffisamment développés ;
- confiance à 65 % dans la capacité des pouvoirs publics à assurer la sécurité et la confidentialité des données. ■

réduisez votre consommation de papier

Le 25 octobre dernier avait lieu la Journée mondiale sans papier. Un salarié consomme en moyenne 70 à 85 kg de papier chaque année, soit pour une société d'une centaine de personnes de 10 000 et 25 000 euros par an. À ce coût, s'ajoutent les frais en consommables et la maintenance. L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui déplore un recyclage insuffisant, rappelle que « depuis le 1^{er} juillet 2016, les administrations de plus de vingt personnes et les entreprises de plus de cent salariés ont l'obligation de trier leurs papiers de bureau ». ■

un livre...



Maîtriser l'information, la documentation et la veille juridique

Didier Frochot. - Voiron : Territorial Éditions, 2016. - 217 p. - ISBN 978-2-8186-1124-1 / 62 euros

Nul n'est sensé ignorer la loi. Pourtant, il est souvent difficile pour une collectivité territoriale, bien qu'elle-même productrice de droit et tenue de respecter la réglementation en vigueur, de savoir par quel bout prendre l'information juridique, d'identifier les sources de confiance et d'élaborer une veille efficace en la matière sur internet. L'ouvrage de Didier Frochot, consultant et formateur en droit de l'information et des technologies de l'information, s'adresse à tous, juristes et non-juristes, documentalistes et non-documentalistes. Ainsi, chacun peut s'orienter et accéder facilement à l'information juridique recherchée.

Organisé en cinq parties, cet outil de travail rappelle d'abord les fondements du droit et toute la culture nécessaire à un travail efficace dans ce domaine. Il propose ensuite des méthodes de recherche avant de s'intéresser aux principales sources d'information juridique sur le web. Enfin, après avoir présenté des méthodes de veille juridique et les différents circuits d'élaboration du droit à connaître pour bien la maîtriser, il se termine sur un panorama d'outils et de techniques sur internet. ■

Visibrain : nouvelle plateforme de veille en ligne

Visibrain lance une plateforme de veille des médias en ligne pour surveiller au quotidien les blogs, la presse en ligne et les médias sociaux. Il s'agit de permettre de mieux piloter la réputation des marques au quotidien et d'anticiper les situations de crise.

Parmi les fonctionnalités phares, on note en particulier un système d'alerte paramétrable selon cinq niveaux, le cinquième, par exemple, avertissant des nouveaux éléments qui buzzent autour de sujets choisis, et un système de filtrage pour « retirer le bruit » et, entre autres, faire ressortir des influenceurs. L'interface se veut sobre et intuitive.

Expresso News

À noter aussi la sortie d'Expresso News, autre solution de Visibrain. Elle propose à ses inscrits de recevoir chaque matin à 9 heures dans leurs boîtes e-mail le top 10 des articles de presse les plus partagés sur les réseaux sociaux. ■

Dropbox renforce la protection des données

Dropbox annonce de nouveaux outils d'administration à destination des clients Dropbox Business et Dropbox Enterprise. Ils agissent notamment contre la fuite de données : l'administrateur peut bloquer l'utilisation des comptes Dropbox personnels non autorisés sur le réseau de l'entreprise, tout en maintenant l'accès aux comptes professionnels. Cet environnement de sécurité fonctionne avec des partenaires tels que Barracuda Networks, Skyhigh Networks et Symantec. Par ailleurs, dans un souci d'accès élargi et mieux sécurisé, l'administrateur peut limiter le nombre d'appareils synchronisés et créer un processus d'approbation sur mesure avec des paramètres de gestion et une liste d'exceptions utilisateur personnalisable... ■

sécurité accrue chez CA Technologies

CA Technologies présente une nouvelle solution d'analyse comportementale intégrée avec CA Privileged Access Manager (PAM, Gestion des accès à forts privilèges). Baptisée CA Threat Analytics for PAM, elle propose des fonctionnalités de machine learning facilitant la détection des menaces et la prévention des fuites de données provoquées par les utilisateurs dotés de privilèges élevés. CA annonce également CA Identity Service, une nouvelle solution d'identité sous forme de service (IDaaS) clé en main assurant la gestion des identités et des accès (IAM) des applications cloud et sur site. ■



meilleure data visualisation 2016

Le site Information is beautiful vient de décerner ses prix aux meilleures réalisations infographiques de l'année 2016. La palme de « *la plus belle* » visualisation revient à la réalisation « *Spies in the sky* » qui propose une représentation particulièrement réussie de la surveillance aérienne du territoire des États-Unis par le FBI.

Dans la catégorie « *data visualisation* », la première place du podium est attribuée à une frise chronologique (timeline) consacrée à l'évolution de la température dans le monde à travers les âges. Médaille d'argent, le projet Ukko propose une représentation céruleenne dédiée aux prévisions météorologiques grâce à l'analyse des mouvements de vents. En troisième position, la réalisation FiveThirtyEight s'intéresse aux 30 000 personnes qui meurent chaque année aux États-Unis sous les coups d'une arme à feu.

récompense à « Terre urbaine »

Comme dans l'industrie du cinéma, Information is beautiful multiplie les catégories de nominés. La France se voit ainsi récompensée dans la catégorie « *non anglophone* » grâce à « *Terre urbaine* », une vidéo consacrée à l'urbanisation de la Terre qui agrège plus de 130 000 données géographiques, démographiques et sociales. ■

→ www.informationisbeautifulawards.com

spectaculaire vitalité du logiciel français

La part de l'industrie du logiciel dans l'économie française représente désormais 113,1 milliards d'euros, 2,6 milliards d'euros d'investissement en R&D et près de 1,2 million d'emplois. Cette filière affiche un dynamisme inouï, passant de 1,7 % du PIB en 2014 à 5,3 % du PIB en 2016. (Source : rapport publié par The Software Alliance) ■

Structurez votre veille et capitalisez vos connaissances avec PMB



Produits documentaires :

- Portail
- RSS
- Newsletters
- Revue de presse

Avec Watch&Share, outil de veille intégré à PMB, collectez et organisez votre veille à partir de tous types de sources et partagez-la par différents canaux.

PMB Services
ZI de Mont sur Loir
72500 Château du Loir - FRANCE
Tél : +33 (0)2 43 440 660
Mail : pmb@sigb.net
www.sigb.net

La liberté à votre service



DONNÉES PERSONNELLES

DONNÉES C'EST DONNÉES.
MAIS LES PRENDRE
C'EST VOLER.





- 17 Fabrice Mattatia : « Il reste 18 mois pour se préparer au nouveau règlement européen »
- 19 maîtriser la gestion des données personnelles
- 22 se faire aider dans sa mise en conformité

données personnelles : ce qui va changer

La sensibilité aux problématiques des données personnelles s'est aujourd'hui généralisée : maîtrise de sa réputation, protection de sa vie privée, propriété sur ses propres données. Le cadre juridique s'est récemment précisé au niveau européen, avec un nouveau règlement et un calendrier contraignant. Impossible pour les entreprises de faire l'impasse sur une gestion conforme, comme le rappelle un expert. Méthodes et outils sont à disposition. Un prestataire décrit sa démarche.

C'est un chiffre qui en dit long sur les entreprises : 96 % d'entre elles ne comprennent pas clairement le nouveau règlement européen de protection des données personnelles. Adopté au mois d'avril dernier, ce règlement (RGPD) n'entrera en vigueur qu'au printemps 2018, mais son adoption risque de poser de sérieux problèmes aux entrepreneurs. Selon une étude menée dans trois pays européens (France, Royaume-Uni et Allemagne) par la société de protection informatique Symantec, 92 % des décideurs informatiques et dirigeants d'entreprises français craignent de ne pas être en conformité avec le nouveau règlement. Et peut-être pire : seulement 25 % d'entre eux estiment qu'il s'agit d'une priorité. « Il y a une déconnexion évidente et significative entre l'importance que revêt la

confidentialité et la sécurité des données pour les consommateurs et la priorité des entreprises, explique Laurent Lecroq, directeur général de Symantec France ; il reste certes quelques mois pour se préparer, mais le passage à l'action doit être rapide ».

le Crédit Agricole ne vendra plus les données personnelles de ses clients

En attendant l'entrée en application de ce nouveau règlement européen prévue pour le 25 mai 2018, certaines entreprises ont pris les devants en se dotant de codes de bonne conduite. C'est par exemple le cas du Crédit Agricole qui appliquera dès le 1^{er} janvier 2017 une « charte des données ». Particularité : ce document a été coproduit avec ses clients autour de cinq principes. Notamment la



Siège du Crédit Agricole.

Pierre Suze

sécurité des données que la banque place en tête de ses préoccupations : « Les solutions que nous utilisons pour conserver les données de nos clients font l'objet de nos procédures rigoureuses de validation et de certification ».

Le Crédit Agricole s'engage par ailleurs à ne pas vendre des données personnelles de ses





clients. Celles-ci ne seront utilisées qu'au sein de l'établissement pour proposer des services personnalisés : « *Nous nous engageons à ne jamais collecter ni traiter les données de nos clients à leur insu et à respecter l'exercice de leur droit d'opposition* », précise la banque. Cette charte sera diffusée auprès de tous les collaborateurs du Crédit Agricole qui annonce également un projet de création d'un espace client sécurisé dédié à la gestion des données.

Les entreprises ne sont pas les seules à être préoccupées par la gestion de leurs données personnelles. Le gouvernement est confronté depuis plusieurs semaines à une fronde après la publication d'un décret instituant une base de données biométriques baptisée fichier TES (Titres électroniques sécurisés). La « *création d'un traitement de données à caractère personnel commun aux passeports et aux cartes d'identité* » devrait rassembler de multiples informations : empreintes digitales, couleur des yeux, image numérisée du visage, taille... Objectifs : « *Prévenir et détecter la falsification et la contrefaçon de ces documents* », explique le gouvernement. Ces données



Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, et Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique.

seront conservées 15 ans pour un passeport et 20 ans pour une carte nationale d'identité (10 et 15 ans pour un mineur). Environ 60 millions de Français sont concernés par le fichier TES.

Mais du côté des opposants, on préfère parler de « *mégafichier* » voir de « *monstre* » ! Également réservée, l'Association des archivistes français (AAF) « *s'interroge sur les options techniques retenues et réclame l'ouverture d'une concertation pour concilier sécurité et traçabilité de l'action administrative et protection des données personnelles des citoyens* ». Habités à conserver des documents contenant des données

personnelles, les archivistes sont donc « *particulièrement sensibles et attentifs aux conditions de collecte, de conservation et d'utilisation des informations à caractère personnel, dans le respect de la vie privée des citoyens* », souligne l'AAF. De leur côté, la Cnil et le Conseil national du numérique ont apporté des propositions techniques alternatives pour améliorer la sécurité des titres d'identité et assurer la protection des données personnelles des citoyens.

Ces critiques semblent avoir été entendues par le gouvernement. Bernard Cazeneuve et Axelle Lemaire ont annoncé le 10 novembre dernier une évolution du fichier : le versement des empreintes digitales du demandeur d'une carte nationale d'identité dans une base de données sera soumis à son « *consentement exprès et éclairé* ». Concrètement, le refus de ce transfert d'empreintes digitales n'empêchera pas la délivrance d'une carte d'identité. Pas sûr que cela ne convainque les associations. Pas sûr non plus que les polémiques liées au traitement des données personnelles ne soient éteintes un jour. ■

Bruno Texier

⊕ repères

la Cnil adresse une mise en demeure à Cdiscount et épingle le Parti socialiste

Le ton du communiqué est impitoyable : « *La formation restreinte de la Cnil a prononcé un avertissement public à l'encontre de la société Cdiscount en raison de manquements graves portant notamment sur la sécurité des données. Par ailleurs, la Présidente de la Cnil a mis en demeure la société pour de nombreux autres manquements constatés lors de contrôles* ».

Depuis 2015, le distributeur a fait l'objet de 80 plaintes relatives, entre autres, à des défaillances techniques ayant entraîné la divulgation de données à des tiers non autorisés. Cdiscount se voit reprocher une inquiétante série de manquements notamment la conservation en base de données de plusieurs millions de comptes d'anciens clients et prospects sans aucune suppression ni limitation de durée. Autre grief : la conservation de plus de 4 000 données bancaires associées pour certaines à des cryptogrammes visuels, de manière non sécurisée... Les contrôles de la Cnil ont également mis en lumière des « *commentaires non pertinents* » du type « *client avec maladie chronique* » ou bien « *client raciste* »... sans oublier l'absence de consentement des personnes à la conservation de leurs données bancaires.

Pour sa défense, le distributeur fait valoir qu'aucune faille de sécurité n'a été relevée dans ses systèmes. Et assure que ces pratiques « *demeurent isolées et sont contraires aux valeurs de Cdiscount qui les juge inadmissibles* ». Cdiscount dispose de trois mois renouvelables une fois pour se conformer à la loi.

nom, prénom et montant de la cotisation au PS

La Cnil a également épingle le Parti socialiste : « *Les contrôleurs de la Cnil ont pu accéder librement, par la saisie d'une URL, à la plateforme de suivi des primo-adhésions au Parti socialiste effectuées en ligne. Ils ont notamment pu prendre connaissance des éléments suivants : nom, prénom, adresses électronique et postale, numéros de téléphone fixe et mobile, date de naissance, moyen de paiement et montant de la cotisation de certains adhérents* ». Ce contrôle a permis de constater que le PS conservait des données personnelles sans limitation de durée. C'est le cas de demandes d'adhésion de 2010 « *qui auraient dû a minima être stockées en archives* ».

En raison du caractère particulièrement sensible des données à caractère politique, la Cnil a décidé de rendre public son avertissement lancé au Parti socialiste. ■

F. Mattatia : « 18 mois pour se préparer au nouveau règlement européen »

Fabrice Mattatia est ingénieur général des mines, docteur en droit et chercheur associé à l'université Paris-I. Il est également l'auteur de l'ouvrage « Le droit des données personnelles » (Eyrolles, 2016).

Le Règlement européen de protection des données personnelles a été adopté au mois d'avril dernier. Quelle est la philosophie générale de ce nouveau règlement ?



Fabrice Mattatia

DR

Le RGPD a pour objectifs d'uniformiser la protection effective des données dans toute l'Union européenne et de mettre à jour le droit européen. En effet, le droit actuel, basé sur la directive 95/46/CE de 1995, n'avait pas prévu le web, les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, les objets communicants, le cloud computing, le big data, le quantified self... Face à un besoin universel de protection des données, générées et gérées désormais non seulement par les États et par les entreprises, mais par chacun d'entre nous, le RGPD supprime pour les traitements courants les contraintes de formalités administratives, et renforce en contrepartie le pouvoir de contrôle et de sanction des Cnil. Il modifie également le champ d'application de la protection, puisque désormais tous les services, même non européens, qui visent des personnes se trouvant dans l'Union, devront appliquer le RGPD.

Enfin, les Cnil devront harmoniser leurs pratiques, ce qui assurera pour les entreprises un système réellement paneuropéen de gestion des traitements de données, et pour les citoyens un niveau uniforme de protection. Précisons que le RGPD ne sera applicable

qu'à partir du 25 mai 2018. Il reste donc 18 mois pour s'y préparer.

Selon un sondage réalisé par Symantec, 96 % des entreprises des trois principales économies européennes se disent perdues face à ce nouveau règlement ! Que doivent-elles mettre en place pour répondre à ces exigences ?

Je présume que les 4 % d'entreprises qui se déclarent « sereines » n'ont pas dû entendre parler du RGPD. En effet, soit une entreprise n'est pas du tout concernée par le RGPD (un boulanger qui exerce seul et qui n'a en informatique que sa comptabilité ?), soit elle l'est, et alors il n'est pas possible de se sentir prêt, car on ne sait pas encore comment il faudra appliquer le RGPD. Ce n'est pas surprenant, car, d'une part, le règlement prévoit des possibilités d'options nationales (âge jusqu'auquel les mineurs ont besoin du consentement de leurs parents pour s'inscrire sur un site web ; possibilité d'actions de groupe à l'initiative des associations de défense des consommateurs, etc.), options que la France n'a pas encore tranchées, et, d'autre part, il laisse à l'ensemble des Cnil européennes le soin de déterminer collégialement certains

points critiques, notamment le seuil du « *risque élevé* » au-delà duquel il sera nécessaire d'obtenir un feu vert explicite de la Cnil pour traiter des données.

Ce nouveau règlement a-t-il également un impact sur les administrations dans leur gestion des données personnelles des usagers ? Que doivent-elles faire ?

Les administrations sont impactées notamment par l'obligation de nommer désormais un délégué à la protection des données, nouvelle appellation du correspondant informatique et libertés (Cil). Pour le reste, elles bénéficieront comme toute organisation de la suppression des formalités préalables, du moins tant qu'on est en dessous du « *risque élevé* », et de leur remplacement par le registre tenu par le délégué...

Quels sont les risques encourus par les organisations qui ne respecteraient pas ce nouveau règlement ?

Les sanctions financières par les Cnil seront harmonisées dans l'UE, à partir de 2018, à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise (le plus haut des deux), contre 3 millions d'euros actuellement en France (et seulement 150 000 euros avant l'adoption de la loi pour une république numérique en octobre 2016). Le volet pénal demeure applicable en parallèle (pour la France, 5 ans de prison, quasiment jamais prononcés sauf en cas de volonté manifeste de nuire, et 300 000 euros d'amende).

Il est désormais clair que toute organisation qui traite les données de personnes résidant sur le territoire européen devra respecter le règlement. Cela constitue une évolution notable par rapport à la directive de 1995 qui ne s'appliquait pas aux acteurs basés hors d'Europe et dont les serveurs étaient hors d'Europe.

■■■■



Le 19 octobre dernier, la Cnil a adressé un avertissement et une mise en demeure au distributeur Cdiscount pour différents manquements concernant la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Faut-il s'attendre à une multiplication des mises en demeure de la part de la Cnil ?

Le renforcement des contrôles et des sanctions par la Cnil fait effectivement partie de la nouvelle philosophie impulsée par le règlement.

Les organisations, entreprises et administrations, doivent-elles déployer des outils informatiques particuliers ?

La philosophie du RGPD conduit à internaliser les contraintes de protection des données personnelles, en les prenant en compte dès la conception des traitements, et en documentant en interne ces traitements afin d'être en mesure de répondre à tout

contrôle de la Cnil (concept dit « *accountability* »). Pour les traitements à risque, il sera nécessaire de procéder à une étude d'impact préalable. Les méthodes à suivre pour réaliser ces différentes opérations doivent encore être précisées.

Conseillez-vous aux entreprises et aux organisations de se doter d'un correspondant informatique et libertés ?

Pour le secteur public, la nomination d'un délégué sera obligatoire en 2018. Pour le secteur privé, cette démarche n'a pas de raison d'être systématique. Une PME « classique », qui n'a qu'un fichier clients et un fichier employés, peut sans doute s'en passer.

En revanche, dès que l'organisation gère des données multiples et effectue des traitements dessus, et ce d'autant plus qu'il s'agit de données sensibles (santé, origine ethnique, opinions politiques, religieuses ou syndicales, etc.), la présence d'un Cil - ou d'un délégué - sera très utile pour connaître les obligations

légales, effectuer les démarches (jusqu'en 2018) et tenir les registres internes (à partir de 2018), dialoguer avec la Cnil, conseiller en amont la direction de l'entreprise et les développeurs sur les choix à privilégier... La désignation d'un délégué sera également obligatoire si l'entreprise réalise un suivi systématique de personnes ou traite à grande échelle des données sensibles.

Il existe une association, l'AFCDP (Association française des correspondants aux données personnelles) (1), qui propose des formations et des échanges entre pairs. Il n'est pas obligatoire d'être Cil pour y adhérer ; l'entreprise peut trouver intérêt à y chercher de l'information. La Cnil propose également sur son site web des informations générales et un soutien aux Cil (2).

Bruno Texier

(1) → www.afcdp.net

(2) → www.cnil.fr

Tessi Certified Suite

Solution d'archivage électronique certifiée NF461



Dossiers clients - Documents juridiques - Flux Financiers - Documents RH - Données de Santé

Plus d'informations :

Tél. : 01 41 34 53 83

E-mail : contact.commercial@tessi.fr

www.tessidocumentservices.fr



tessi documents services

maîtriser la gestion des données personnelles

De législation en législation, les mesures de protection adossées à des sanctions en cas de non-respect imposent une gestion rigoureuse des données personnelles. Voici des conseils et outils pour s'y plier.

■ les conseils de la Cnil



Vous avez participé à un jeu-concours ou demandé une carte de fidélité ? Vous avez donc transmis des données personnelles à une entreprise ou à un organisme. « Mais vous disposez de droits sur ces données grâce à la Loi informatique et libertés », rappelle la Cnil :

■ **droit d'accès** : vous pouvez accéder aux informations que détient un organisme sur vous ; il est ainsi possible de lui demander quelles informations il utilise et dans quel but ;

■ **droit de rectification** : vous pouvez faire corriger une erreur et demander

la suppression d'une information particulière ;

■ **droit d'opposition** : vous avez la possibilité de vous opposer à figurer dans un fichier ;

■ **droit au déréférencement** : vous pouvez saisir les moteurs de recherche et demander le déréférencement d'une page web associé à votre nom.

Incontournable source de bonnes pratiques, la Cnil propose également de nombreux conseils ainsi que des modèles de lettres dans la rubrique « *les courriers pour agir* ».

→ www.cnil.fr

■ audit de conformité

Plusieurs prestataires en sécurité des systèmes d'information proposent des audits de conformité labellisés par la Cnil. C'est le cas, par exemple, de Digitemis qui vérifie le niveau de conformité des traitements mis en œuvre par les entreprises. Cet état des lieux peut faire l'objet d'un accompagnement en vue de l'obtention du label gouvernance de la Cnil. De même, la fonction de correspondant informatique et libertés peut être externalisée auprès d'une société spécialisée.

■ nettoyage de bases de données

De nombreuses entreprises n'ont ni le temps, ni les ressources pour procéder au nettoyage de leurs bases de données. Des sociétés spécialisées (Experian, Talend, MailKitchen, Neopost...)

peuvent s'en charger. Cette opération consiste à corriger ou supprimer les données erronées et susceptibles d'entraver la bonne marche de l'entreprise. Sans compter les risques liés au non-respect de la législation en vigueur.

■ Tails, un système d'exploitation qui contourne la censure « quasiment partout »

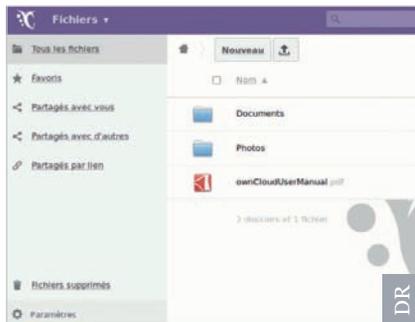
Oubliez Windows 10, Mac iOS et même Linux. Et essayez Tails (the amnesic incognito live system) : « *Tails est un système live dont le but est de préserver votre vie privée et votre anonymat. Il vous permet d'utiliser internet de manière anonyme et de contourner la censure quasiment partout où vous allez et sur n'importe quel ordinateur* », expliquent les créateurs de ce système d'exploitation encore confidentiel. Facile à installer, il suffit de le télécharger sur le site ressource et de l'installer sur un poste informatique via une clé USB, un DVD ou un carte SD indépendamment du système installé sur l'ordinateur.

→ tails.boum.org

■ Framasoft ou comment « dégoogliser internet »

Créée en 2004, l'association Framasoft s'est donnée pour objectif de « *dégoogliser internet* » via « *la culture du libre* », notamment les logiciels libres. Ce réseau propose





une impressionnante série de services alternatifs : moteur de recherche, traitement de texte, tableur, lecteur de flux RSS, stockage... La communauté Framasoft est composée de nombreux bénévoles (et quelques salariés) qui enrichissent continuellement les outils mis à disposition des internautes. La plupart d'entre eux sont gratuits.

→ framasoftware.org

■ HTTPS Everywhere

Très facile à installer sur un navigateur, cette extension utilise le fameux « S » du protocole HTTPS qui permet de sécuriser les transactions bancaires. La navigation web devient ainsi protégée ainsi que les données qui transitent pendant la connexion. Développée par l'ONG Electronic Frontier Foundation qui lutte pour la liberté d'expression sur le web, HTTPS Everywhere est utilisée par le lanceur d'alerte Edward Snowden qui en connaît un rayon sur la protection des données personnelles. Compatible avec les navigateurs Firefox, Chrome et Opera.

→ www.eff.org/https-everywhere/

■ 4 astuces pour empêcher Google de collecter vos données

Google vous connaît mieux que certains de vos proches, et ce, grâce aux traces que laissent vos actions collectées par défaut sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette. Voici

quatre astuces pour utiliser Google et Chrome le plus anonymement possible (il vous faut pour cela vous connecter à votre compte Google) :

■ Astuce n° 1

Supprimer les annonces Google est impossible. Mais vous pouvez néanmoins empêcher que celles-ci soient basées sur vos centres d'intérêt.

Où ça ?

Dans « *mon compte* » > « *paramètres des annonces* ».

■ Astuce n° 2

Désactiver la collecte de vos données de géolocalisation par Google Maps se fait en quelques clics.

Où ça ?

Dans « *mon compte* » > « *vos informations personnelles* » > « *accéder aux commandes relatives à l'activité* » > désactivez l'onglet « *historique des positions* ».



■ Astuce n° 3

Effacer votre historique de navigation dans Chrome n'empêche pas Google de collecter des informations sur votre activité (recherches et sites visités). Les supprimer prend 15 secondes.

Où ça ?

Dans « *mon compte* » > « *accéder à mon activité* » > « *supprimer des activités par* » > sélectionnez « *toute la période* » et « *tous les produits* » > « *supprimer* ».

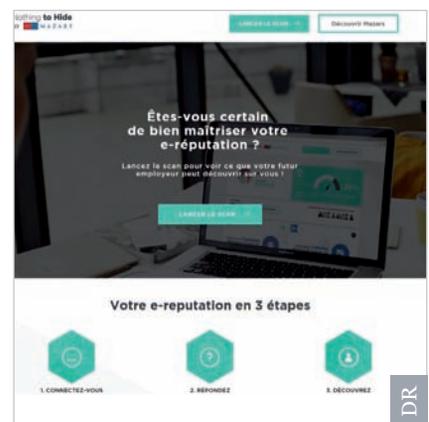
■ Astuce n° 4

Depuis la page compilant l'ensemble des applications ayant accès à certaines de vos données Google, vous pouvez supprimer les droits d'accès que vous ne jugez plus pertinents.

Où ça ?

Dans « *mon compte* » > « *applications et sites connectés* ».

■ testez votre e-réputation



55 % des recruteurs sont influencés par ce qu'ils apprennent sur leurs candidats via les réseaux sociaux. Nothing to Hide (rien à cacher) est une application française gratuite qui se charge d'analyser à votre place vos comptes Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter. Elle évaluera votre niveau d'expertise en e-réputation et vous donnera surtout de précieux conseils pour maîtriser les paramètres de confidentialité afin de cacher ou montrer uniquement ce que vous aurez décidé.

→ nothing-to-hide.fr

■ après les databiographies...

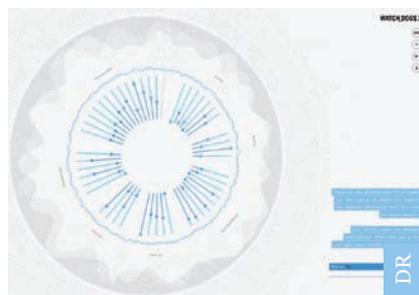
Albertine Meunier est une artiste numérique. À l'origine du mouvement DataDada, elle dresse depuis dix ans l'inventaire de ses recherches sur internet pour les publier sur son site web et même dans un livre papier, My Google search history, publié en 2011. Ses motivations ? Massifier ses données pour



dresser une sorte d'autobiographie numérique, poétique et impertinente. Un deuxième tome de l'ouvrage, en préparation, couvrira ses recherches de 2011 à 2016.

→ albertinemeunier.net

■ ... les dataprédiction



Les informations que vous dévoilez sur les réseaux sociaux, même les plus

anodines, en disent long, très long sur vous ! C'est la démonstration de Predictive World, une plateforme signée Ubisoft, qui établit 60 prédictions sur votre avenir (espérance de vie, danger, consommation d'alcool, salaire annuel, etc.) grâce uniquement à votre profil public Facebook et votre localisation. Une prise de conscience, certes anecdotique, sur les dangers potentiels du big data !

→ predictiveworld.watchdogs.com

■ un nouveau réseau social anonyme

Vous connecter à des personnes se situant autour de vous, en fonction de ce que vous faites, de ce que vous aimez ou de vos opinions, tout en restant totalement anonyme est désormais possible. C'est ce que propose Yik Yak, un réseau



social géolocalisé né en 2013 aux États-Unis qui permet notamment de publier des Yaks (post de 200 caractères) sans révéler son identité. Déjà présente dans plusieurs pays, l'application est arrivée en France en novembre dernier sur iOS et Android.

→ yikyak.com

Clémence Jost

OFFRE DE LANCEMENT

Double guide pratique 49/50



Base de données



299€
au lieu de ~~529 €~~ !

N°49 : Archivage, records management et conformité

- Stratégies
 - Etat de l'art,
 - Méthodes
 - Outils
 - Prestataires en archivage
 - Tiers archiveurs
 - Retours d'expérience
- 52 pages**

N°50 : Les durées de conservation

- Toute les durées de conservation des archives
 - Prescription civile et durée de conservation
 - Conservation et destruction
 - Données personnelles : quelles exigences en matière d'archivage ?
- 72 pages**

Base : durées de conservation

- Tableaux de gestion dans 12 domaines
- 335 dossiers
- 1500 documents type
- Mise à jour en temps réel
- Recherche par mot clé
- Impression au format pdf

Pour commander : www.archimag.com

Pour tout renseignement : infos@archimag.com

se faire aider dans sa mise en conformité

Le nouveau Règlement général relatif à la protection des données personnelles (RGPD) entrera bientôt en vigueur. Mais par quel bout prendre cette mise en conformité et comment se passe un tel projet ? Voici la méthode opérationnelle et technique développée par IBM pour assister les entreprises dans cette démarche.

Le nouveau Règlement général relatif à la protection des données personnelles (RGPD) entrera en application le 25 mai 2018. Chaque organisation, privée ou publique, devra alors être en mesure de démontrer la conformité des traitements mis en oeuvre sur les données qu'elle détient. À défaut, elle pourrait devoir s'acquitter d'amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros pour un organisme public ou jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires de groupe pour une entreprise. Des prestataires se sont positionnés afin de proposer un accompagnement aux entreprises qui souhaiteraient se faire assister dans ce projet. C'est le cas d'IBM, qui s'est associé à différents partenaires (cabinets d'avocats, d'audit) afin d'offrir une démarche opérationnelle outillée de mise en conformité sur mesure pour les organisations. « Tout l'enjeu de ce projet transversal est de proposer des compétences multi-expertise, explique Thierry Brun, ambassadeur RGPD au sein d'IBM ; grâce à l'embarquement de nos technologies au sein des méthodologies d'assessment (1) de nos partenaires, l'audit n'est plus simplement déclaratif : nous

pouvons enfin regarder et intervenir directement dans le système d'information ».

1. assessment

Le projet débute par une phase de « *GDPR assessment* », composée de trois types d'expertises (juridique, conseil et technologique) et qui peut durer entre quelques semaines et plusieurs mois, selon la taille de l'organisation et le niveau d'expertise demandé. C'est elle qui permet de dresser un premier état des lieux de la maturité de la maîtrise, par l'entreprise, de ses données personnelles. « Cette phase sert par exemple à élaborer les analyses d'écart, explique Thierry Brun ; ces analyses définiront la trajectoire du projet de mise en conformité ». C'est également lors de cet assessment que les plans de PIA (« *privacy impact assessment* ») sont élaborés. Aussi appelés « *études d'impact sur la vie privée* » (EIVP), ils sont rendus obligatoires par l'article 35 du nouveau règlement pour tous les traitements exercés sur les données susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés. Enfin, cette phase est complétée par un « *assessment technique* » destiné à cartographier les données personnelles et les zones à risque au sein du système d'information, et ainsi savoir exactement où et dans quelles proportions se situent les données sensibles.

« Deux technologies IBM sont alors utilisées, poursuit Thierry Brun ; *Information Analyzer*, pour les données structurées, et *StoredID*, qui est une technologie unique sur le marché permettant d'analyser les zones non structurées, comme un serveur de messagerie, et de les filtrer ». Cette première étape est très importante pour l'entreprise, puisqu'en plus de son aspect curatif, elle permet d'envisager les projets à venir de l'entreprise : les notions de « *privacy by design* » et

de « *privacy by default* » (protection de la vie privée garantie dès la conception d'une technologie ou par défaut), ainsi que la modification éventuelle des processus de collecte des données, devront alors être abordées.

2. trajectoire

Ce n'est qu'à l'issue de cette première étape que sont décidés les chantiers à mettre en oeuvre dans la phase « *trajectoire* » du projet. Si ces chantiers varient évidemment d'une organisation à une autre, il peut s'agir d'anonymisation de données, de chiffrement de fichiers, ou même de processus de suppression, de mise en quarantaine ou de déplacement (si les données n'étaient pas localisées au bon endroit). La gestion du consentement explicite des clients ou des utilisateurs sur la finalité d'usage de leurs données peut aussi faire partie des opérations à mettre en place. Et ce n'est qu'une fois tous ces chantiers réalisés que sera déployée une protection opérationnelle des données avec, par exemple, la mise à disposition d'outils dédiés garantissant leur sécurité (détection des failles, gestion des incidents, contrôles d'activité des utilisateurs et des administrateurs, etc.).

« Nous ne sommes qu'au tout début de l'incroyable essor que prendra, à terme, la valeur des données personnelles, termine Thierry Brun ; d'ici 2020, leur capitalisation pourrait en effet valoir mille milliards d'euros par an (2). Sans compter les enjeux business et marketing ainsi que les actes malveillants qu'elles pourraient susciter. Les protéger est donc essentiel ! » ■

Clémence Jost

(1) Ensemble de méthodes d'évaluation « *en situation* » qui utilisent différents moyens et outils.

(2) Source : Boston Consulting Group (BCG).

Transition numérique : l'infodoc relève le défi

les
compétences
clés du
digital !



48 pages

De plus en plus, les professionnels du management de l'information - fonction support souvent mise à mal - viennent directement prêter main forte aux opérationnels des entreprises, administrations et collectivités. Ils interviennent dans la gouvernance de l'information, la recherche d'information et l'intelligence stratégique, la gestion des connaissances, le collaboratif et le community management... Soit dans des missions très diverses, effectuées souvent hors de tout centre ou service de documentation, ce qui provoque leur dispersion et nuit à leur visibilité. Ils s'appuient pourtant sur un socle de compétences communes, à la fois classiques et renouvelées, tirant profit des technologies de l'information. Et s'imposent comme des acteurs clés de la transformation digitale des organisations.

Au sommaire de ce guide :

1. MUTATIONS, ÉVOLUTIONS, PERSPECTIVES

- Le management de l'information aujourd'hui
- Enquête Archimag sur les professionnels de l'information
- Débat d'experts : le devenir des managers de l'information

2. MÉTHODES

- Réussir la transformation digitale de son service
- Mettre en place un langage et une documentation contrôlés dans une organisation
- Architecture de l'information et expérience utilisateurs
- Le social knowledge management
- La veille : collaborative et décisionnelle

3. RETOURS D'EXPÉRIENCE : L'INNOVATION EN MANAGEMENT DE L'INFORMATION

- Fonction documentaire repositionnée
- Services de documentation paperless
- Nouveaux services documentaires et marketing
- Gestion des connaissances
- Animer une collectivité sous un réseau social
- Veille globale et mutualisée
- Plateforme de veille dans une collectivité territoriale

4. EMPLOI, COMPÉTENCES ET FORMATIONS

- Marché de l'emploi - enquête
- Évolution des formations
- Panorama des formations initiales
- Panorama des formations continues

5. LES OUTILS DU MANAGEMENT DE L'INFORMATION

- Enquête SerdaLab sur les outils
- Cartographies des solutions

Guide pratique n° 56

Transition numérique : l'infodoc relève le défi

à renvoyer accompagné du règlement à Archimag 24, rue de Milan F-75009 Paris

■ Tél. : + 33 1 55 31 92 30 ■ Fax : + 33 1 44 53 45 01 ■ Courriel : infos@archimag.com ■ Site : www.archimag.com

Oui, je commande exemplaire(s) PAPIER au prix unitaire de 57 euros TTC, soit..... euros TTC
(TVA 2,10% incluse) + 3,50 euros de frais de port

Oui, je commande exemplaire(s) PAPIER au prix unitaire de 51,30 euros TTC, soit..... euros TTC
(tarif abonné, 10% de remise incluse),
(TVA 2,10% incluse) + 3,50 euros de frais de port

Oui, je commande exemplaire(s) PDF au prix unitaire de 46 euros TTC, soit..... euros TTC
(TVA 2,10% incluse)

Oui, je commande exemplaire(s) PAPIER + PDF au prix unitaire de 79 euros TTC, soit..... euros TTC
(TVA 2,10% incluse) + 3,50 euros de frais de port

..... Soit un total de..... euros TTC

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Secteur d'activité :

Adresse :

.....

Code postal-Ville :

Pays :

Tél. :

Courriel :

Signature ou cachet :

le patrimoine audiovisuel à portée de clic

Accéder aux archives audiovisuelles n'a jamais été aussi facile. Les plateformes se sont multipliées et proposent des services à valeur ajoutée pour le public professionnel ainsi qu'un colossal corpus vidéo destiné au grand public.

L est loin le temps où il fallait déboursier une petite fortune pour accéder aux archives audiovisuelles françaises. Jusqu'en 2006, ce patrimoine était réservé aux professionnels et représentait un coût non négligeable pour les chaînes de télévision à la recherche d'images anciennes. Les choses ont commencé à bouger le 27 avril 2006 avec le lancement de la plateforme Ina.fr : 100 000 archives représentant 10 000 heures de programme étaient alors mises à disposition des internautes. Et 80 % de ce corpus étaient proposés gratuitement ! Dix ans plus tard, l'offre a été largement enrichie au rythme des campagnes de numérisation de l'Institut national de l'audiovisuel. À ce jour, plus de 43 000 heures issues de la télévision et de la radio françaises peuvent être consultées : archives de l'ORTF, de France 2, de France 3, de TF 1 (avant sa privatisation en 1986), de Radio France... Mais aussi des publicités, des dossiers thématiques (Apsotrophes, Cinq colonnes à la une...) et des documentaires produits par l'Ina. « 80 % des vidéos et sons présents sont consultables en ligne gratuitement dans leur intégralité », précise l'Ina. Pour les 20 % restants, les internautes ont le choix entre deux solutions : soit souscrire un abonnement

au pass illimité Ina premium au prix de 2,99 euros par mois, soit procéder à un téléchargement définitif en mode VOD ou en mode DVOD (gravure sur DVD).

traitement documentaire et notices bilingues

À côté de ces couloirs marchands destinés au grand public, il existe une voie réservée aux professionnels des médias et de la communication : Ina Mediapro propose 1,4 million d'heures de télévi-



sion et de radio, soit un corpus bien plus important que celui disponible sur Ina.fr. Surtout, ce patrimoine a fait l'objet d'un traitement documentaire poussé avec 7 millions de notices disponibles en français et en anglais. « La qualité de la documentation est un élément clé dans le processus d'identification et de sélection », souligne-t-on à l'Ina. De nombreux outils d'aide à la navigation et à la recherche sont intégrés au service : éphéméride, suggestion de sujets d'actualité, dossiers documentés, moteurs de recherche plein texte, tri multicritère, découpage des vidéos en chapitres... En bout de chaîne, la livraison des contenus sélectionnés par le client peut se faire sur support physique ou bien par serveur FTP. Résultat : la plateforme compte

7 000 professionnels accrédités dont un tiers est situé hors de France.

Autre prestation très utile, les équipes d'Ina Mediapro « s'occupent de libérer les droits selon les exploitations envisagées ». Autant dire un gain de temps considérable, car les questions des droits d'auteur et de diffusion sont particulièrement ardues.

YouTube, deuxième site le plus fréquenté dans le monde



Si l'Ina fait figure de ressource documentaire de référence dans le service public, il existe également des plateformes privées d'accès aux archives audiovisuelles. YouTube est sans conteste la plus connue d'entre elles. Au point qu'elle est désormais le deuxième site le plus fréquenté dans le monde derrière Google, mais devant Facebook. Véritable caverne d'Ali Baba, YouTube demande tout de même un sérieux effort de méthodologie si l'on ne veut pas finir noyé sous le flot des 300 heures de vidéo qui sont mises en ligne chaque minute. Car l'on aurait tort de considérer YouTube comme une plateforme qui diffuse seulement des vidéos de chiens en train de faire du skate-board !

...VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX



Merci pour votre confiance en 2016 et joyeuses fêtes



Meilleurs vœux pour la nouvelle année



2017 : À bientôt pour de nouveaux projets



13 millions de pages numérisées en 2016



Grâce à vous, Arkhenum a encore réalisé une année exceptionnelle : plus de 13 millions de pages numérisées, des projets ambitieux menés à bien, 43 nouveaux clients qui ont rejoint nos 650 clients existants.

En 2017, Arkhenum continuera de vous accompagner en vous proposant des solutions toujours plus innovantes !



AUDIT & CONSEIL



NUMÉRISATION



VALORISATION



MISE À DISPOSITION DE MOYENS DE PRODUCTION



ARCHIVAGE

+ 33 0(5) 57 02 10 65
 @ valorisation@arkhenum.fr
 W www.arkhenum.fr

**AUDIT GRATUIT
 DE VOTRE FONDS.
 PRENONS RENDEZ-VOUS !
 + 33 0(5) 57 02 10 65**



« Depuis juillet 2015, plus de 8 000 partenaires (parmi lesquels de nombreux grands groupes audiovisuels, studios de cinéma et maisons de disques) ont revendiqué plus de 400 millions de vidéos via Content ID », souligne-t-on chez YouTube. Content ID est une base de données qui permet de comparer les

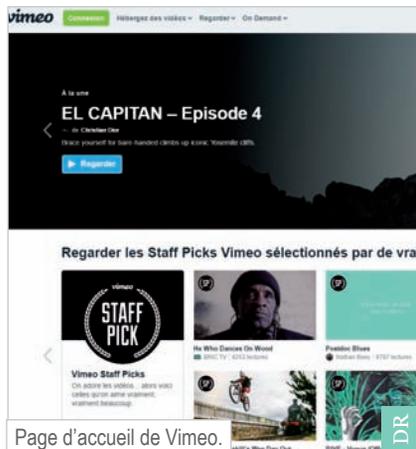


vidéos mises en ligne aux fichiers établis par les propriétaires de contenus. Riche de plus de 50 millions de fichiers de référence, Content ID a conduit YouTube à reverser « deux milliards de dollars aux titulaires de droits ayant choisi de monétiser leurs vidéos revendiquées depuis le lancement de Content ID en 2007 ».

Dailymotion, un catalogue de plus de 50 millions de vidéos

Parmi les milliers de partenaires évoqués par YouTube, on compte de nombreuses institutions archivistiques qui y ont ouvert une chaîne, à commencer par l'Ina qui bénéficie ainsi d'un canal de diffusion qui va bien au-delà de son public national. Mais on y trouve aussi la chaîne d'information de la Principauté de Monaco qui y diffuse une partie de ses archives. Ou bien la chaîne Rabnass Archives Algérie ou bien encore l'agence de presse Associated Press qui y a versé plus de 17 000 heures de vidéo !

Autre poids lourd du secteur, le français Dailymotion propose près de 100 chaînes adossées de près ou de loin à des institutions archivistiques reconnues... et plus artisanales. Dans la première catégorie, on trouve les Archives nationales, des services d'archives départementales (Alpes maritimes, Pas-de-Calais), des services d'archives



municipales (Lyon), des sources étrangères (Radio Canada)... Dans la deuxième catégorie, les associations de tous types y écoulent leur patrimoine audiovisuel : les archives du Salon d'automne ou bien celles du Parti communiste français, par exemple. Au total, 147 882 vidéos liées au milieu archivistique (en novembre 2016) sont mises à disposition des internautes. Dailymotion revendique un total de 3,5 milliards de vidéos regardées chaque mois par 300 millions d'utilisateurs. Son catalogue, quant à lui, est colossal : environ 50 millions de vidéos ! Naviguer dans ce corpus est cependant relativement aisé : un moteur de recherche et des catégories permettent d'effectuer une première sélection. Les vidéos les plus regardées sont signalées par un système de recommandation et il est également possible de s'abonner à une chaîne afin d'être averti des dernières mises à jour. Les suggestions qui apparaissent sur la droite de l'écran sont également un bon moyen pour trouver un contenu proche de celui que l'on est en train de regarder.

Vimeo et FilmoTV, deux plateformes alternatives

Moins connu, Vimeo a été lancé en 2004 par des vidéastes et des cinéastes désireux de partager leurs créations. Une douzaine d'années plus tard, la plateforme se singularise par son modèle économique qui va de la gratuité à une grille



tarifaire échelonnée à 5, 14 et 40 euros par mois. Le mode gratuit offre un stockage limité à 500 Mo par semaine alors que l'abonnement à 40 euros propose un stockage illimité par semaine. De nombreux services viennent s'ajouter selon le prix de la formule retenue : statistiques plus ou moins détaillées, tableau de bord, assistance... Vimeo propose d'entrer dans son catalogue par différents moyens, dont une exploration par catégories : documentaire, cuisine, sport ou éducatif.

Encore moins connu, FilmoTV s'adresse plus particulièrement aux cinéphiles. Son catalogue est en effet constitué « de centaines de films » sélectionnés par une équipe de chroniqueurs spécialisés. Les films peuvent être visionnés « à la carte » à partir de 1,99 euro ou de façon illimitée pour 9,99 euros par mois. Bonne nouvelle : l'ouverture d'un compte sur FilmoTV permet une utilisation multi-écran (ordinateur, tablette, téléphone et console de jeu). ■

Bruno Texier



nouveautés 2017 : ce qui vous attend !

Des utilisateurs qui en demandent plus, des fournisseurs tournés vers le développement et l'innovation : voilà pourquoi 2017 s'annonce riche en nouveautés pour les professionnels de l'information ! *Archimag* vous les présente catégorie par catégorie, en précisant le trimestre de sortie.

1. bibliothèque-édition

1D Lab

■ 1D touch & livre numérique

Offre de lecture en ligne mettant en avant la création indépendante avec un nouveau partage de la valeur concernant la rémunération des créateurs. La rencontre de la musique, du jeu vidéo et du livre sur une même plateforme. Avec des outils de médiation. Sortie : 3^e trimestre

Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

■ Booktubes du patrimoine

Booktubes (vidéos) réalisées à partir des collections des fonds patrimoniaux des bibliothèques des villes centres de Rhône-Alpes ; valorisation des fonds patrimoniaux à destination des jeunes, médiation autour des fonds locaux. Sortie : 1^{er} trimestre

Caim.info

■ Outil d'analyse du trafic

Outil d'analyse du trafic enregistré sur la plateforme Caim.info et de compréhension des usages de lecture numérique. Sortie : 1^{er} trimestre

■ Mon Caim.info

Espace personnel permettant une personnalisation de l'expérience de navigation, de recherche et de veille à partir de Caim.info ; aidera à mieux comprendre chaque utilisateur et lui proposer des suggestions de

lecture et des résultats de recherche pertinents.

Sortie : 3^e trimestre

Decalog

■ BibEnPoche

Application mobile pour smartphones (Android et iOS) favorisant l'interaction entre le lecteur et sa bibliothèque ou son réseau de bibliothèques d'appartenance ; consultation du catalogue, affichage des commentaires de lecteurs, accès au compte lecteur, notifications, suggestions. Sortie : 1^{er} trimestre

i2S

■ CopiBook OS

Avec le CopiBook Open System, sur le segment de marché du format A2, i2S est en capacité de proposer des solutions qui seront de facto compatibles avec la future Iso 19264 (photography - archiving systems - image quality analysis). Sortie : 1^{er} trimestre

Mood Edition

■ MoodViewer

Recommandations de contenus multi-environnement (desktop et mobile) ; analyse en temps réel le profil et les centres d'intérêt de chaque internaute pour lui proposer un magazine entièrement personnalisé (2 000 sources d'information, veille, notifications...). Sortie : 1^{er} trimestre

Numérique Premium

■ Vie politique française au XX^e siècle

Bouquet de livres numériques offrant un riche panorama de sources et d'études sur différents aspects de la vie politique française au XX^e siècle (vie des partis, gouvernements, grandes crises nationales, politique internationale, propagande, censure, expression au sein des médias). Sortie : 2^e trimestre

■ Sciences religieuses

Collection inédite d'ouvrages numériques (plus de 160) issue de l'éditeur Beauchesne, retraçant à travers les âges la théologie historique ; avec des séries comme « *Bible de tous les temps* » ou « *L'histoire des diocèses* » en 22 volumes, ou encore « *Études sur la Sainte Vierge* ». Sortie : 1^{er} trimestre

PMB Services

■ Une navigation innovante grâce au FRBR

Implémentation du modèle FRBR finalisée dans le back-office ; côté portail, intégration d'outils de datavisualisation en cours, pour une exploitation optimale de la FRBRisation du fonds en offrant une navigation visuelle (graphes, frises, chords, etc.). Sortie : 1^{er} trimestre

2. archives-patrimoine

CADN

■ Bâtiment d'archives

Construction d'un bâtiment avec une capacité de conservation de 100 km³ ; respect des normes ; réalisé dans le cadre d'un projet visant l'obtention de l'agrément des prestataires d'archivage sur support papier ainsi que la certification NF Z 40-350. Sortie : 3^e trimestre

i2S

■ Motzy

Outil nomade et abordable pour les services patrimoniaux ayant besoin de numériser des documents hétérogènes en mobilité ; s'adapte à tous types de document. Sortie : 1^{er} trimestre

Locarchives

■ Solution de gestion des archives internes

Outil simple et souple pour sécuriser la gestion des archives et dossiers métier conservés dans les bureaux ; portail disponible en mode SaaS, prise en main facile par tout type d'utilisateur, même les non-archivistes ! Sortie : 2^e trimestre

V-Technologies, logiciel Ligeo Archives

■ Le récolement douchette

Récolement par douchette directement dans les magasins en scannant les étiquettes espaces puis articles, puis synchronisation mettant à jour Ligeo Gestion ; traitement en masse ; gain de temps important ; avec vérification de cohérence. Sortie : NC



3. mobilier

BC Intérieur

■ Chariots à livres ergonomiques, Push & Pull
Nouvelle gamme de chariots encore plus ergonomiques, avec prise en main à l'avant ou à l'arrière, conçu selon les normes ARBO ; design pour une meilleure prise en main quelle que soit la taille de l'utilisateur.

Sortie : 1^{er} trimestre

Diplex

■ ProfilTUB
Rayonnage léger pour l'archivage, tubulaire, tôle ou avec des supports pour dossiers suspendus ; solution sur-mesure.

Sortie : 1^{er} trimestre

4. veille

Iscope

■ Veille et cartographie de contenus
Nouvelle approche méthodologique pour accompagner les responsables de veille et d'IE dans la définition de leur périmètre de veille à l'aide de cartographies et de dataviz, pour mieux cibler les attentes des utilisateurs et faire évoluer leur plan de veille « visuellement ».

Sortie : 1^{er} trimestre

■ Module d'analyse cartographique
Module de la plateforme KeyWatch évoluant vers une cartographie dynamique et personnalisable des contenus restitués par la plateforme ; simplifie l'analyse des données dans le temps.

Sortie : 1^{er} trimestre

5. documentation

Aidel

■ Supremia Inventory
Inventaire électronique du fonds documentaire : récolement des ressources couchées par identification des documents perdus, mal rangés et en prêt ; gain de temps et risque d'erreur évité.

Sortie : 1^{er} trimestre

Antidot

■ Fluid Topics
Unifie les sources et formats variés de documentation technique et les rend utilisables et accessibles par les utilisateurs ; contenu plus facile à trouver et à naviguer.

Sortie : 1^{er} trimestre

GB Concept

■ Nouvelle plateforme en architecture répartie
Gestion de très gros volumes de données pour des sites à forte fréquentation.

Sortie : 3^e trimestre

Questel

■ Intellixir V14
De nombreuses sources scientifiques structurées sont déjà analysables avec Intellixir et cette nouvelle version, intégrée à la suite logicielle Questel IPBI (IP Business Information), permettra l'analyse de données web ; création et partage de rapports d'étude dynamiques.

Sortie : 2^e trimestre

6. dématérialisation

BlueXML

■ Gestion des subventions sur Alfresco
Formulaire permettant la gestion automatisée des subventions européennes ou locales, pour les administrations ou les collectivités ; automatisation des traitements.

Sortie : 1^{er} trimestre

Cotranet

■ Atelier de numérisation
Ateliers de numérisation professionnels, créés, homologués et supervisés par Cotranet pour la numérisation des dossiers archives et des flux papier entrants ; participe à la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés, avec diminution de la contribution à la taxe AGEFIPH.

Sortie : 1^{er} trimestre

Damaris SA

■ Damaris RM V4
Solution respectant la norme Iso 15489, gestion du cycle de vie des documents indépendant du support ; full web et mobile (Android et iOS) : le records management partout !

Sortie : 1^{er} trimestre

Labgroup

■ Facturation électronique
Solution de dématérialisation des factures entrantes et sortantes ; économie d'échelle, gain de temps et meilleure conservation.

Sortie : 1^{er} trimestre

Legalbox

■ Lettre recommandée électronique
Capacité à envoyer des lettres recommandées au

format électronique avec la même valeur probante que les recommandées papier ; économique pour toute organisation envoyant de nombreux courriers recommandés (tarifs plus faibles, moins d'investissement humain).

Sortie : 1^{er} trimestre

Locarchives

■ Dématérialisation des bulletins de paye et coffre-fort électronique
Solution complète de dématérialisation des bulletins de paye et de conservation numérique ; totalement sécurisée et pérenne, disponible en mode Saas.

Sortie : 1^{er} trimestre

Neopost

■ Dématérialisation des dossiers RH
Stockage et gestion des documents RH (bulletins de paie, contrat de travail...) dans le cloud ; pour sécuriser tous les documents associés à un salarié, de son recrutement à son départ en retraite ou de l'entreprise, dans un dossier centralisé ; efficacité et ROI ; image de modernité.

Sortie : 1^{er} trimestre

Oxyad Software

■ Oxy Actes
Gestion dématérialisée des actes administratifs pour les collectivités territoriales : convocation électronique des élus, signature électronique des actes.

Sortie : 1^{er} trimestre

Prologue Numérique

■ Use it Chorus
Module de gestion des factures Chorus Pro CP2017 ; centralisation avec un outil unique, authenticité et parapheur électronique, traçabilité et journalisation, pièces jointes en mode services API, portail tiers.

Sortie : 1^{er} trimestre

SILPC

■ Plateforme Dém@Tic Santé
Gestion globale de la dématérialisation (applications métier, BPM, Ged, archivage, signature électronique) au travers de l'optimisation des processus métier pour les établissements de santé ; en Saas.

Sortie : 1^{er} trimestre

SSL Europa

■ Certificate Life Manager
Outil de sécurité informatique destiné aux entreprises ayant besoin de gérer un parc important de certificats SSL.

Sortie : 1^{er} trimestre



Vialink

■ Vialink KYC

Plateforme de contrôle en temps réel des pièces justificatives d'un dossier client ; fiabilisation des informations du futur client, lutte contre la fraude ; sécurisation des ventes, accélération du processus de souscription.

Sortie : 1^{er} trimestre

■ 7 - numérisation

Damaris SA

■ Prestation de dématérialisation

Service de recensement des documents physiques, numérisation et livraison des PDF ; reprise d'historique ou courant ; utilisation des technologies QR Code et NFC ; s'appuie sur Damaris RM.

Sortie : 1^{er} trimestre

HP inc

■ Scanner HP Scanjet Pro 2000s1 (L2759A)

■ Scanner HP Scanjet Pro 3000s3

■ Scanner HP ScanJet Enterprise Flow 7000 s3

Scanners à alimentation feuille à feuille, compacts, recommandés pour un cycle d'utilisation de 2 000, 3 500 ou 7 500 pages par jour avec une vitesse de 24 ppm-48 imp, 35 ppm-70 imp ou 70 ppm-140 imp ; papier de 50 à 180 g/m² ou de 40 à 413 g/m², Twain et Isis, USB 3.0, détecteur de doubles pages par ultrason, détection de code barres, option Wifi Direct, suite logicielle HP Scan, licence Kofax VRS Pro (selon modèle).

Sortie : 1^{er} trimestre

IBM

■ IBM Datacap Cognitive Capture

Nouvelles capacités cognitives pour étendre la capture de documents et l'extraction de données à de nouveaux types de documents plus complexes ; identification, classement, extraction automatique d'informations clés pour utilisation dans les processus-systèmes métier.

Sortie : 1^{er} trimestre

8. Ged-ECM

Archimed

■ Elise-Parapheur électronique

Permet aux décideurs d'annoter, de valider et de signer électroniquement des lots des documents, en mobilité, de commenter et de valider des documents issus de la Ged Elise ou d'applications métier.

■ Elise-Chorus

Connexion d'Elise au portail Chorus pour la réception de factures fournisseurs à valider et l'envoi de factures vers des tiers, selon le PESV2 ; simplification des échanges entre collectivités et fournisseurs ; optimisation des processus de validation et piste d'audit fiable (fonctions d'Elise).

■ Elise Cloud

Sortie : 2^e trimestre

CEO-Vision SAS

■ Nouveau socle technologique de GoFast V3



 **Neotouch**
BY NEOPOST

Envoyez, archivez en 3 clics
vos RECOMMANDÉS
papiers ou électroniques



0 892 892 111

Service 0,40 € / min
+ prix appel

neopost.fr



Ajout et montée en version des technologies open source (dont Alfresco 5), compris dans l'abonnement, offrant plus d'ergonomie, d'outils collaboratifs et une version mobile (tablette ou smartphone) ; nouveaux outils Suite Office Collaborative et Visioconférence.

Sortie : 1^{er} trimestre

Cincom

■ Cincom ECM Entreprise

Solution permettant de travailler sur les documents sans connexion avec le serveur, puis de les synchroniser lorsque la connexion avec le serveur est rétablie.

Sortie : 3^e trimestre

■ Cincom ECM Office

Solution Ged-ECM pour les TPE-PME.

Sortie : 2^e trimestre

■ Cincom ECM Professional

Version de la solution Cincom ECM adaptée aux clients de la solution CinDoc pour leur permettre de migrer.

Sortie : 1^{er} trimestre

Cotranet

■ Gestion de courrier

Plateforme logicielle de gestion de courrier, service intuitif et sécurisé pour grandes et petites structures : simplification en quelques clics du traitement des flux papier et numérique ; réduction des coûts ; meilleure communication entre services.

Sortie : 1^{er} trimestre

DAMAAA

■ Modélisation graphique des processus

Modélisation intuitive et puissante des processus de l'entreprise ; seulement trois types d'objets à manipuler et à relier ; automatisation des processus sans recourir à des spécialistes développeurs informatiques.

Sortie : 1^{er} trimestre

Elo Digital Office FR

■ Elo ECM Suite 10

Version dotée d'une nouvelle interface et de nouvelles fonctionnalités : design plus clair, plus précis, plus compact, interface en tuiles, fil d'actualité optimisé, avec la nouvelle version d'Abby FineReader ; création de workflows ad hoc.

Sortie : 1^{er} trimestre

IBM

■ Box Relay

Nouvelle plateforme d'automatisation du workflow dans le cloud, simple, puissante, permettant la collaboration avec des utilisateurs externes, tout en bénéficiant des fonctionnalités de Box en termes de sécurité, conformité et collaboration.

Sortie : 2^e trimestre

Maarch

■ Maarch Courrier 2.0

Rend la gestion et l'organisation de l'information administrative plus proches des métiers.

Sortie : 4^e trimestre

Numen

■ Easyfolder Case Manager

Collecter les informations, coordonner et sécuriser les interactions entre les intervenants, accélérer et fiabiliser le traitement décisionnel d'un dossier ; optimisation de l'expérience et relation client, réduction des délais et des coûts.

Sortie : 1^{er} trimestre

PMB Services

■ Gestion de la demande de copie numérique

Module pour automatiser et traiter les demandes de numérisation des usagers par un workflow adapté au sein du SIGB PMB ; suivi, conservation, capitalisation et remise facilitée aux usagers.

Sortie : 1^{er} trimestre

Ventya (anciennement Accelya France)

■ Clear' Invoice pour Chorus Pro

Interconnexion à Chorus Pro/Chorus Factures pour accompagner les entreprises dans la facturation électronique vers la sphère publique (État, collectivités locales, établissements publics).

Sortie : 1^{er} trimestre

9. gouvernance de l'information

Antidot

■ Taruqa

Moteur de recherche probabiliste qui révolutionne la pertinence et la flexibilité du search, connectant les données et informations aux nouveaux modes de consommation ; motorisation des chatbots, création d'applications contextuelles, adaptation

dynamique au profil de l'utilisateur, etc.

Sortie : 2^e trimestre

Cadic Services

■ Zéphyr

Solution logicielle pour la gestion de fonds documentaires multimédias, d'archives, de collections muséales, de documents physiques ou numériques ; interfaces responsives, dynamisme des affichages, navigation facilitée et intuitive, objets drag and drop...

Sortie : 1^{er} trimestre

Kentika SAS

■ Kentika Team

Gestion fine des accès aux documents : documents de projet, travail en équipe, workflow de publication ; puissance d'un outil documentaire et gestion des documents de travail.

Sortie : 3^e trimestre

PYX4

■ PYX4 Store

Permet à des entités d'un même groupe ou des entreprises d'un même secteur de partager des processus de façon sécurisée (processus organisationnels).

Sortie : 1^{er} trimestre

10. archivage électronique

Arkheos

■ ArkVault Portail de versement et ArkVault Localisation d'archives

Portail de versement pour la dépose manuelle volontaire avec métadonnées descriptives de documents électroniques ; permet aux archivistes de mutualiser l'archivage volontaire de documents électroniques et l'archivage automatique des données électroniques. Portail de versement pour la localisation des archives papier au sein d'un archivage électronique unifié.

Sortie : 1^{er} trimestre

■ ArkSQL Archivage des bases de données

Permet l'archivage des données et journaux transactionnels des bases de données relationnelles avec une recherche e-discovery.

Sortie : 1^{er} trimestre

Maarch

■ Maarch RM



Version 2.0 de cette solution d'archivage légal à valeur probante ; redonner de la valeur aux fonds d'archives, garder la maîtrise de son patrimoine documentaire.

Sortie : 2^e trimestre

Prologue Numérique

■ Use it SAE

Apporter l'assurance de la force probante et la garantie d'une conservation normée et légale de tous les documents sensibles des entreprises ; intégration dans le SI et sécurité.

Sortie : 1^{er} trimestre

11. big data

Weenove

■ Prédiction des données

Mise à jour de l'outil Biwee avec une version prédictive des données : projection des données, prise de décision plus fiable, amélioration des prévisions, analyse des comportements.

Sortie : 1^{er} trimestre

12. données personnelles

Labgroup

■ Conseil en gestion des informations personnelles

Aider les clients à gérer leurs données personnelles ; mise en conformité avec le règlement européen sur la dataprotection.

Sortie : 1^{er} trimestre

13. vie numérique

Aidel

■ Design Web et communication éditoriale

Conception personnalisée du portail incluant deux propositions de maquettes graphiques et la création d'illustrations clé en main ; conseil en agencement éditorial, rédactionnel et référentiel pour une visibilité numérique optimale.

Sortie : 1^{er} trimestre

Jalios

■ 1Day 1Learn (ouverture d'une filiale)

Learning management system de nouvelle génération intégrant les meilleures techniques de social learning (formation, information et collaboration) afin de tirer parti des nouveaux usages liés au numérique ; environnement d'apprentissage formel ou informel.

Sortie : 1^{er} trimestre

Opsomai

■ Support des vidéos 360 °

Prise en charge des vidéos 360 ° au format YouTube ; visionnage interactif de ces vidéos au sein même de la médiathèque.

Sortie : 3^e trimestre

Yatedo

■ Yatedo Intelligence

Solution de recrutement prédictif prenant en compte de nombreux critères subjectifs : prêt à bouger, période d'essai, turnover, compétences, overachiever, fort potentiel, autodidacte (moteur de recherche sémantique de personnes).

Sortie : 1^{er} trimestre

my *Zéphyr* ≈
is rich, right ?

Zéphyr vous apporte une somme incroyable de fonctionnalités évoluées et d'innovations technologiques utiles pour révolutionner votre écosystème documentaire.

Rich interfaces, responsive design, conteneurs de recherche, eXtenso et ses plugins, aide interactive, chaînes thématiques, bureau virtuel, microservices métiers, API RESTful garantiront à vos utilisateurs encore plus de convivialité et d'efficacité au quotidien !



my tailor too !



CADIC SERVICES
0811 480 180 cadic-services.com



entrée difficile du bulletin de paie dans le coffre-fort électronique

Annoncé depuis plus de dix ans, le bulletin de paie électronique (BPE) est aujourd'hui mieux affirmé par la loi et n'attend qu'à se généraliser. Reste à savoir quelle forme.

entériné par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, et accepté par le Code du travail, l'usage du bulletin de paie électronique s'inscrit depuis plusieurs années déjà dans la transformation digitale des entreprises et répond à une volonté de simplification des processus comptables. Il est aujourd'hui poussé par l'article 24 de la réforme du Code du travail (dite loi El Khomri) qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2017, toutes les entreprises du secteur privé seront concernées, quel que soit leur effectif salarial.

le bulletin de salaire électronique par défaut

La loi El Khomri inverse, en effet, la règle d'option de la loi de 2009 et fait du bulletin de paie électronique la solution de droit commun, tout en permettant au salarié de demander le maintien ou le retour à une diffusion sous format papier de son bulletin de paie. Ce cadre juridique existe dans la plupart des pays européens, sans que cela n'ait soulevé de critique particulière de la part des salariés et de leurs représentants. Il incombe toutefois à l'employeur de fournir un service de conservation des données garantissant la pérennité de ces bulletins de paie et permettant d'identifier l'émetteur

(l'employeur) afin d'éviter la fraude. Ce qui rend délicate la transmission du BPE par simple mail, et ce, afin d'éviter toute perte ou interception. Celui-ci doit donc être stocké dans un espace personnel sécurisé auquel seul le salarié a accès, et ce gratuitement.

un problème, trois solutions !

Aujourd'hui, plusieurs solutions s'offrent aux entreprises pour assurer la conservation de la valeur probante des documents à long terme et permettre aux utilisateurs d'y accéder de manière sécurisée :

- les solutions d'entreprises conformes à la norme Afnor NF Z42-025, qui garantit la sécurité de la diffusion et de la conservation des bulletins dématérialisés. Cette norme prévoit des recommandations minimales et complémentaires sur la diffusion (modalités de l'accord du salarié), sur la sécurité de la conservation (notamment en cas de défaillance de l'opérateur), mais aussi sur l'intégrité des documents conservés (garantie contre la falsification par des techniques comme le scellement numérique) ;

- les coffres-forts électroniques opérés par des tiers de confiance. La fourniture à tous les salariés d'un compte personnel de formation (CPF) depuis le 1^{er} janvier 2015, amené à se transformer en compte personnel d'activité (CPA) en 2017, constitue d'ailleurs une possibilité. « Cette solution de coffre-fort électronique public est une voie prometteuse et pourrait donc également accueillir les bulletins de paie des salariés en France, avec les garanties de pérennité de conservation et de confiance qu'assure l'État », explique Jean-Christophe Sciberras, ex-conseiller technique au sein du cabinet ministériel de Martine

Aubry (alors ministre du Travail) dans son rapport « Pour une clarification du bulletin de paie ». Le coffre-fort pourrait ainsi, à terme, abriter d'autres types de documents comme les demandes de congés, les bulletins d'intéressement ou de participation, etc.



Le compte à rebours est lancé pour le passage au bulletin de paie électronique déposé dans un espace personnel sécurisé.

- le projet déployé par l'État pour les fonctionnaires consistant dans la mise à disposition du bulletin de paie dans un espace individuel sécurisé. Ce projet a été testé fin 2015 chez les militaires, pour un pilote en 2016 et une généralisation en 2018.

une histoire de sous

Quelle que soit la solution choisie, la dématérialisation permettrait de faire de 10 à 32 centimes d'économie par bulletin de paie. En effet, le coût de diffusion dématérialisée atteint 10 centimes par bulletin, alors que celui de la diffusion papier (hors affranchissement) dépasse les 20 centimes et grimpe jusqu'à 42 centimes avec l'affranchissement. Sauf que les coffres-forts électroniques aussi ont un coût (il s'agit le plus souvent d'une licence Saas en

DÉMATÉRIALISATION DES PAIEMENTS, DES BULLETINS DE PAIE, DES RELEVÉS...



fonction du nombre d'utilisateurs) et que celui-ci varie selon la durée de conservation choisie : 15 centimes par bulletin pour 5 ans de conservation (durée minimale fixée par l'article L. 3243-4 de la loi travail) et jusqu'à 42 centimes pour 50 ans (durée légitime du parcours professionnel d'un salarié pouvant être ajoutée comme option à la norme Z42-025). Et ce, hors coût d'intégration et développement spécifique.

quid de l'envoi par mail ?

Et qu'en est-il de l'envoi du bulletin de paie par mail ? La loi reste floue sur le sujet, mais dans le texte, rien ne l'interdit. L'article 1369-3 du Code civil autorise, en effet, l'envoi d'informations à un professionnel par mail et l'article 1316-3 du même code donne la même force à l'écrit électronique qu'à celui sur papier. L'employeur devra cependant veiller à bien respecter les mentions des articles R. 3243-1 à R. 3243-6 du Code du travail, à savoir pouvoir être identifié et présenter le bulletin dans un format qui ne peut pas être modifié. Le vrai problème vient de la nécessité de stockage

qui doit durer cinq ans pour l'employeur et cinquante ans - dans les bonnes pratiques - pour l'employé. Le coffre-fort électronique semble alors inévitable.

passage en force

Malgré les bienfaits incontestés de la dématérialisation, on peut malgré tout se demander si cette modification de la loi n'est pas un peu prématurée. Surtout du côté des petites entreprises qui n'auront pas forcément les moyens de passer par un prestataire de service, sans compter que bon nombre risquent de se montrer réfractaires à ce système, en raison du surcoût d'une impression à domicile et de la peur de la perte des données avec le temps. In fine, on risque de voir augmenter le nombre de bulletins de paie imprimés au bureau et envoyés par mail, ce qui va créer de nouveaux conflits quant à la légitimité des documents.

Enfin, ce passage forcé à la dématérialisation met en exergue deux éléments :

- primo, le fait que la France soit très en retard en matière de dématérialisation.

Une étude Solvay révèle que le taux de dématérialisation est seulement de 15 % en France, contre 95 % en Allemagne, 73 % en Grande-Bretagne, 57 % en Italie et 54 % en Belgique. Les freins à la dématérialisation sont principalement liés à l'inégalité des salariés devant les outils informatiques et dans l'accès à internet. Quant aux facteurs de réussite, ils résident dans la recherche par l'entreprise d'une réduction de coûts et la réponse aux attentes des jeunes collaborateurs.

- secundo, le fait que le bulletin de paie reste une usine à gaz. En France, il possède 40 lignes contre 15 en Allemagne, 14 aux États-Unis et 12 au Japon. Et sa production et gestion coûtent cher, trop cher. C'est donc dans une volonté de redonner du sens au bulletin de paie et de rendre plus compréhensible les fondements du système français de solidarité, que le gouvernement a décidé de donner nouvel élan à la dématérialisation, avant peut-être une simplification pure et dure du document lui-même. Mais cela est une autre histoire. ■

Éric Le Ven

50 nuances de veille média à 360°

Le marché de la veille média est marqué par la présence d'acteurs historiques qui font évoluer leurs solutions au rythme des réseaux sociaux et du traitement automatique des langues. Mais de nouveaux entrants proposent des plateformes qui ne manquent pas d'atouts.

L'expression est passée à la postérité : la veille à 360° est devenue en quelques années un axiome incontournable de la pratique des veilleurs. Au point de se répandre comme une traînée de poudre sur le web : le moteur de recherche Google fait ainsi remonter près de 622 000 résultats lorsque l'on saisit la requête « *veille à 360°* » !

Pour les éditeurs de logiciels et les sociétés de prestation de veille, le spectre à 360° est également un incontournable élément de langage en direction des prospects et des clients. Europresse, par exemple, joue la carte de la production éditoriale au sens large. Cette plateforme propose bien entendu des ressources reconnues de la presse traditionnelle : 13 918 sources françaises et étrangères, généralistes et spécialisées. Mais aussi des études de marché, des communiqués de presse, des biographies... Sans oublier une revue de sites web et une veille réalisée sur la radio et la télévision. « *Nous avons écouté les besoins de nos clients tout en essayant d'anticiper les évolutions de demain afin de développer des fonctionnalités innovantes et d'intégrer des contenus de plus en plus divers (presse, web, télé, réseaux sociaux...)* », explique Carole Chevalier, directrice marketing et communication de Cedrom-SNi (1).



Selon Europresse, les clients attachent désormais la même importance aux sources traditionnelles qu'aux pure players tels que Rue89 ou Mediapart. Leurs besoins informationnels prennent une forme inédite : « *Les clients sont*

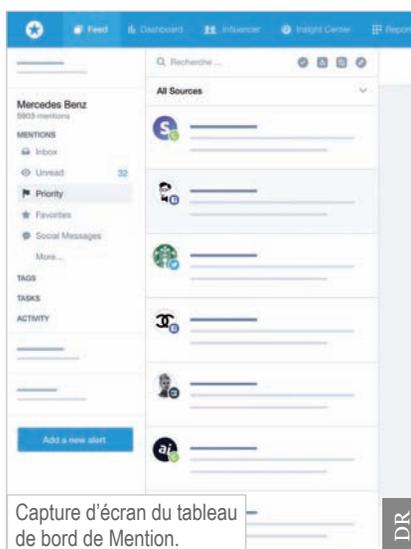
et d'entretien de stratégies de veille. Nous croyons fortement que l'avenir de l'agrégation passe par une couverture à 360° de tous les types de médias disponibles », souligne Carole Chevalier.

plus de 22 000 supports presse et web

Plus spécifiquement destiné aux acteurs de la documentation d'entreprise et des services marketing, Pickanews est un moteur de recherche opéré par le groupe Kantar Media qui couvre plus de 22 000 supports presse et web en attendant la radio et la télévision.

Son accès est ouvert à tous les internautes qui peuvent effectuer une recherche sur une entreprise ou une personnalité. Mais le détail des retombées est réservé aux abonnés qui devront consentir un budget à partir de 219 euros pour un abonnement de trois mois et limité à 60 unités média. Un carnet d'unités média permet aux utilisateurs de commander des extraits qui seront automatiquement décomptés.

Kantar Media est également présent sur le segment de la personnalisation de la prestation de veille. Les « *revues médias et synthèses* » se présentent sous la forme de livrables consultables



aujourd'hui confrontés au défi de maîtriser plusieurs technologies pour suivre les différents types de médias. Ceci représente un enjeu colossal et implique souvent des coûts importants d'acquisition de solutions, de formation

au format numérique sur ordinateur ou terminal mobile. Des rédacteurs sélectionnent les contenus qui correspondent aux besoins et aux recommandations exprimés par les clients. Cette veille est réalisée aussi bien sur des titres de la presse généraliste que spécialisée.

détection de signaux faibles

Du côté de L'Argus de la Presse, la veille à 360° s'exprime en volumes impressionnants : chaque mois 18 000 heures de programmes radio-TV, 1,3 million de pages issues de la presse et plus de 5 millions de pages web sont recensées. Sans oublier les contenus glanés sur les réseaux sociaux. Par nature, cette production éditoriale est hétérogène et pas toujours structurée (dans la forme comme dans le langage). « *L'Argus s'est donc engagé dans une démarche de mise en cohérence de la gestion de l'information de type big content. Elle donne au veilleur-analyste de nouvelles perspectives dans l'analyse des résultats ("smart content") et dans la détection des signaux faibles ("small contents")* », expliquent Théo Péroz, responsable du pôle market intelligence et Odile Quesnel responsable ArgusLab (2).

Pour cela, une série de traitements documentaires sont appliqués aux contenus. À commencer par un traitement automatique des langues (TAL) qui permet par exemple de repérer les entités nommées (noms de personnalités, de marques, de pays...) et de générer des descripteurs thématiques. Deuxième traitement, le « *content analytics* » a pour objectif de révéler les relations qui lient les différents contenus collectés. Enfin, des modèles algorithmiques et des apprentissages automatiques permettent de concevoir des modèles prédictifs : « *Il s'agit de pouvoir par exemple développer des systèmes qui apprennent à exécuter des tâches à travers l'expérience comme un système de reconnaissance de caractères (OCR) ou de reconnaissance vocale* », précise-t-on à L'Argus de la Presse.

Le prestataire propose par ailleurs Luqi une « *solution media intelligence* » qui affiche la couleur : « *Je suis 360°* » ! Cette plateforme offre la possibilité de sélectionner des contenus, d'organiser un panorama de presse et de le diffuser auprès des destinataires. Commercialisée sur trois segments (Luqi One, Luqi Initial et Luqi Essentiel), elle décline ses fonctionnalités avancées en fonction de ces trois segments. Ainsi, la création et la diffusion d'un panorama de presse sont-elles réservées à la formule la plus complète (Luqi Essentiel). Servi par une interface épurée, l'outil met le glisser-déposer à l'honneur et propose une brique « *analyse* » qui comprend, entre autres, le signalement d'indicateurs clés pour mieux saisir l'actualité d'une marque.



de nouveaux entrants sur le registre des réseaux sociaux

La veille à 360° crée des vocations et favorise l'arrivée de nouveaux entrants qui évoluent plutôt dans le registre des réseaux sociaux. À l'image de Mention, société française née en 2012 qui revendique aujourd'hui 500 000 utilisateurs répartis dans plus de 125 pays et 4 000 entreprises clientes. Très présente sur le segment des réseaux sociaux, la société ne manque pas d'appétit : « *Grâce à la*

capacité de Mention de surveiller des milliards de sources dans plus de quarante langues, vous ne raterez rien de ce que l'on dit sur vous. Et puisque les mentions sont en temps réel, vous pourrez répondre immédiatement depuis l'interface de Mention ».

Orienté veille concurrentielle, la plateforme permet de mettre en surveillance un mot-clé et de filtrer l'énorme collecte de résultats. Ce filtre porte sur la langue, la source et le sentiment. Le veilleur et le community manager peuvent ensuite engager une conversation avec les internautes et leur répondre sans quitter l'application. Côté tarification, trois plans sont proposés allant de 29 euros par mois pour un seul utilisateur à 99 euros par mois pour trois utilisateurs et des fonctionnalités supplémentaires comme la recherche avancée et l'analyse de tonalité. Un prix sur mesure est disponible pour les organisations désireuses de bénéficier d'un compte illimité en termes d'utilisateurs et d'alertes. Autre acteur apparu en 2009, Talkwalker voit également les choses en grand : 150 millions de sites édités en 187 langues sont scannés et filtrés par une cinquantaine de critères (localisation, tonalité, influenceurs, détracteurs...). Lors du salon Documation 2016 au mois d'avril dernier, Louis Védère d'Auria, responsable commercial de Talkwalker avançait un autre atout : « *La qualité des livrables que nous proposons nous permet de nous distinguer de nos concurrents notamment grâce à l'expérience utilisateur de l'export, de l'automatisation de l'envoi et de l'analyse des données qui sont entièrement personnalisables par le client* ».

Les veilleurs et community managers ne sont donc pas démunis face à la surveillance du web. Il leur reste cependant un défi : faire une veille à 360° sur un marché des logiciels en perpétuelle évolution. ■

Bruno Texier

(1) Voir Archimag n° 286, juillet-août 2015.

(2) Voir Guide Archimag n° 54 « *Expérience data* ».

Veille stratégique & décisionnelle : il est temps de revoir sa stratégie !



©DR

Après un détour au pays de l'EDI fin septembre, c'est sur la veille décisionnelle que s'est concentré le 10^e Focus de la rédaction d'Archimag.

Michel Remize, le rédacteur en chef d'Archimag, a d'abord planté le décor en soulignant l'importance de la veille dans tout type d'organisation en précisant que, même si certains veilleurs ne vont jamais au-delà de la première page des résultats de Google, la veille s'affine et se professionnalise. Le veilleur tend ainsi à gagner en autonomie et à se rapprocher des opérationnels afin de savoir de quoi ils ont vraiment besoin. L'heure est à la veille sur mesure. « On s'oriente vers une veille collaborative, ajoute Michel Remize. Mais avec quels outils ? Le problème, c'est qu'il y en a des tonnes. Reste à trouver les bons, ouverts, dans le cloud et mobile ».

N'ayez pas peur du collaboratif !

Jérôme Bondu, consultant chez InterLigère et formateur Serda Formation, a poursuivi en remontant le temps, en expliquant les origines de la veille et en arguant que dans « un environnement de plus en plus complexe, la veille est le moyen de donner de l'assurance aux managers ». Il a ensuite interrogé l'auditoire sur le pourquoi de la veille collaborative. « Parce que l'essor des réseaux sociaux nous pousse

vers cela, pardi, a-t-il souligné. Surtout avec la génération Y, née avec Internet et les SMS. Des adeptes du partage de l'information ». Or, il ne faut pas avoir peur du collaboratif. S'il existe bel et bien une réticence naturelle à aller vers les outils lorsqu'ils sont nouveaux, Jérôme Bondu a rappelé que l'intelligence n'était pas un acte individuel, mais collectif. « Tous les grands savants n'ont-ils pas travaillé en collaboratif ? » a-t-il terminé en souriant.

Tertio, il est impératif de définir un planning. Il faut environ 6 mois pour installer une veille stratégique opérationnelle, et entre un et deux ans pour en ressentir les effets bénéfiques.

L'information à 360°

Enfin, CEDROM-SNi a conclu les débats en présentant Europresse.com, sa solution de veille à 360° permettant



©DR

Comment mettre en place une veille collaborative ?

Primo, il convient de définir un objectif réel et sérieux, porté par l'exemple (autrement dit par le management). Ainsi, dans une entreprise de la grande distribution, la direction a décidé de mettre en place un RSE pour que les employés puissent poster des idées (anonymement) et se réinventer.

Secundo, il faut trouver les ressources : un budget (forcément), l'informatique et les outils, l'humain, le managérial.

de surveiller des contenus issus de la presse imprimée, du web, de la radio, de la télévision, des blogs, des réseaux sociaux et autres (plus de 10 000 sources d'information françaises et étrangères, généralistes et spécialisées) et intégrant la gestion des droits d'auteur. De quoi proposer un service sur mesure à haute valeur « stratégique », tant en termes de sélection des données qu'en termes de diffusion. Ludovic Vaz d'Europresse.com a notamment souligné le rôle essentiel des Experts, les outils permettant justement de replacer ces experts au centre de la veille. ■

Retour d'expérience : la veille dans un cabinet d'avocats d'affaires

**C L I F F O R D
C H A N C E**

Marie-Dominique Desmarchelier, Knowledge & Information Manager au sein du cabinet d'avocats d'affaires Clifford Chance Europe LLP, a partagé son expérience sur la veille presse, un élément éminemment stratégique pour les avocats.

« Pour un avocat, le temps est précieux et la veille doit permettre de fournir l'information demandée au bon moment », précise la Knowledge Manager. « Le travail en réseau pour nous est très important et nous essayons de trouver les recettes pour améliorer la veille pour qu'elle soit plus efficace et adaptée aux vrais besoins ». Et ce, dans une démarche de « continuous improvement » avec, bien entendu, ce que cela implique en terme de réticences au changement. « Car nous avons radicalement modifié la façon de fournir la veille. Aujourd'hui, c'est plus la question de la conduite du changement qui se pose que la réalisation de la veille à proprement parler ». Le tout avec un budget contraint et des produits qui coûtent de plus en plus cher.

Avec le bon outil, la veille devient plus efficace et moins chronophage

Le centre de documentation du cabinet se compose de huit personnes et réalise, outre les veilles juridiques spécialisées, une revue de presse générale, une revue de presse ciblée tous les matins avec 15 ou 20 articles triés sur le volet, ainsi qu'un panorama de presse pour des demandes spécifiques liées à certains clients stratégiques.

« Nous avons établi un pilote sur 28 clients stratégiques du cabinet en nous limitant à deux sources, en regrou-

habitudes de travail et utilisant le bon outil, nous avons diminué de 80 % les demandes ponctuelles et réduit le temps de recherche (de 2 h, à 30 minutes) ».

Quand la veille devient stratégique et décisionnelle

Avec Europresse.com, la veille du cabinet a incontestablement gagné en qualité, en précision, en rapidité et a pris une véritable dimension stratégique. L'immédiateté de l'accès à l'information constitue pour ce produit, la valeur ajoutée apportée par les documentalistes. « Nous considérons



tant les clients par secteurs d'activités, ne sélectionnant que les articles de plus de 100 mots et en créant une adresse mail spécifique, explique Marie-Dominique Desmarchelier. Ainsi, en changeant nos

que les articles sélectionnés sont déjà pertinents », affirme la responsable du centre de documentation du cabinet qui s'oriente aujourd'hui vers un portail fournissant un accès encore plus facile par clients. ■

Clifford Chance Europe LLP

1 rue d'Astorg, CS 60058, 75377 Paris
Cedex 08

Ligne directe : +33 (0)1 44 05 83 99

www.cliffordchance.com



EUROPRESSE.COM



VU DE MONTRÉAL



Le premier Congrès des professionnels de l'information (CPI) s'est tenu à Montréal au mois de novembre dernier. Fruit du foisonnement de plusieurs associations professionnelles (CBPQ, ASTED et SLA-SEC), ce rendez-vous a rassemblé des experts de l'information du Québec et d'ailleurs.

[de notre correspondant à Montréal]

Que de belles découvertes ! Cette première édition du Congrès des professionnels de l'information a mis en lumière tout ce qui se couve, s'innove et se réalise au Québec.

Que de projets, que de bons coups. La bibliothèque du 3^e lieu n'est plus un secret. Place à la lumière qui inonde abondamment les salles de la nouvelle bibliothèque de Drummondville ou aux nombreux BiblioLab et LivingLab qui créent des espaces d'immersion et d'expérience humaine. Les usagers n'attendent plus d'être servis, mais deviennent des créateurs, des acteurs et des innovateurs. Les bibliothécaires désormais médiateurs structurent et animent des projets participatifs et n'en sont plus les seuls intervenants majeurs.

Voici quelques exemples. La bibliothèque de l'École de technologie supérieure de Montréal a mis en place des ateliers d'aide à la rédaction scientifique, avec validation par les pairs et organisation de concours de rédaction. Le succès a été immédiat.

« L'innovation est désordonnée ! Lancez un produit brut, mettez-le dans les mains des usagers et voyez ce qui se passe ». C'est

bibliothèques et sociétés en mutation

en ces termes que Jasmine Bouchard, de l'université d'Ottawa a présenté la réalisation de son plan d'action à la médiathèque. L'approche « *maker culture* » consistant à créer des objets, a pour but de développer des habiletés en communication et de bâtir une communauté, et ce, au sein d'une équipe multidisciplinaire (chercheurs, usagers, étudiants et autres). Des livres dans lesquels les étudiants peuvent colorier, des thèses de doctorat en bande dessinée, des idées d'entreprises concoctées et concrétisées pendant 24 heures ou plus de 55 000 vidéos en ligne, voilà le portrait de cette médiathèque.

technologies perturbatrices

Afin de faire émerger des nouvelles façons de faire, des ateliers d'idées fertiles ont été de vrais tremplins à des innovations dans les bibliothèques de l'université Laval. « *L'inséparabilité et la multiplicité de l'information et l'omniprésence des technologies perturbatrices bouleversent les démarches traditionnelles de veille* », souligne Monica Malowan, de l'université de Moncton au Nouveau Brunswick. « *Elles ne peuvent plus être linéaires et cartésiennes* ».

L'innovation par la coopération fut illustrée par un projet de transformation de manuels scolaires en guides gratuits disponibles en creative commons, révisés par les pairs, impliquant plus 50 professeurs. Voilà encore la preuve du collaboratif et du libre accès à l'information dans les bibliothèques (Edmonton Public Library, Alberta et autres).

penser en fonction de l'ère numérique

« *Il n'y a plus aucune audace avec les SIGB* », mentionne Richard Dumont, directeur général des bibliothèques, université de Montréal. « *Il faut penser en fonction de l'ère*

numérique ». La réponse est aujourd'hui dans la mise en place d'un projet de plateforme partagée de services interinstitutionnels. On parle de catalogage collaboratif, on va voir si un collègue a écrit un document, on y ajoute son grain de sel. « *Ce répertoire mondial permettra la récupération des talents et renforcera des synergies interinstitutionnelles* », souligne le conférencier. On est dans l'innovation ouverte.

BAnQ de son côté multiplie les projets. L'utilisation du modèle Bibframe 2.0 (open source), construit sur le RDF, est un chantier relatif à l'échange de données interopérables sur le web et à la gestion des URI. Plusieurs bibliothèques au Québec participent à cette base de données ouverte.

Bien d'autres conférences inspirantes ont été données. En nommer, c'est en oublier ! Mais il n'en faut pas plus pour avoir un aperçu de ce qui se trame en sciences de l'information. Un petit bémol peut être ! La gestion de l'information et des documents a vraiment été sous-représentée. C'était une première.

déclaration des bibliothèques québécoises

Enfin, c'est avec une passion communicative que la PDG de BAnQ a parlé du « *rôle de passeur, de chef d'orchestre et de proximité* » des bibliothécaires. Avec fierté, elle a annoncé le dépôt à l'Assemblée nationale de la Déclaration des bibliothèques québécoises et de la mise sur pied d'une table permanente de concertation des bibliothèques. « *La seule chose perpétuelle qui existe, c'est le changement* », dit-elle.

Dans la foulée de la préparation des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal, bien d'autres projets sur les bibliothèques sont sur la table à dessin et vont émerger. ■

Élisabeth Lavigneur

comment favoriser la littératie informationnelle

Tout pousse aujourd'hui au numérique, dans l'entreprise comme à l'extérieur, cela devient même une obligation. Le numérique donne l'accès au savoir et permet tout simplement de travailler. Mais que faire pour les personnes souffrant d'« *incompétence informationnelle* » ?

1. pour une définition de la littératie informationnelle

La littératie informationnelle - en anglais « *information literacy* » - est « *l'alphabétisation dans le domaine de l'information* ». Cette expression semble avoir été utilisée pour la première fois en 1974, par Paul Zurkowski, président de l'US Information industries association, et était appliquée à l'activité industrielle et commerciale afin de résoudre des problèmes d'information.

trouver, évaluer et exploiter

Dans le domaine des bibliothèques, c'est l'Association des bibliothèques américaines (American library association, ALA), en 1989, qui précise que « *to be information literate, a person must be able to recognize when information is needed and have the ability to locate, evaluate and use effectively the needed information* ».

Si la notion « *d'information literacy* » peut se définir aujourd'hui comme être compétent dans l'usage de l'information, cela « *signifie que l'on sait reconnaître quand émerge un besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate ainsi que de l'évaluer et de l'exploiter* » (Chevillote, 2005). « *La recherche d'information (à visée documentaire et de construction de connaissances) est une activité complexe qui exige du lecteur-utilisateur la maîtrise d'environnements techniques et de pratiques documentaires, de notions sur son objet de recherche, d'orientation spatiale dans les espaces virtuels, de résolution de problèmes, de prise de décision... Les compétences requises sont nombreuses* » (Juanals, 2003).

2. l'information au centre

Ainsi, on peut dire que maîtriser l'information correspond à la capacité de chacun d'apprendre à utiliser effectivement et efficacement l'information au travers d'opérations de recherche, d'extraction, d'organisation, d'analyse et d'évaluation, à des fins concrètes de prise de décisions ou de résolution de problèmes dans la société. En effet, dans le contexte économique, éducatif et social actuel, l'information est numérique, abondante et facile d'accès pour le plus grand nombre. Les savoirs eux semblent en constante évolution, parfois mouvants ou même en permanence remis en question. Les nouvelles pratiques informationnelles interrogent les modalités de travail ainsi que les dispositifs qui organisent la mise à disposition de l'information. C'est dans ce contexte que le numérique est largement promu, car il est censé

à la fois faciliter l'appréhension de savoirs complexes et faciliter-adapter-changer les pratiques professionnelles en s'appuyant sur des méthodes et des outils numériques. Le terme de « *numérique* » semble supplanter un certain nombre d'autres expressions, comme « *technologies de l'information et de la communication* », ou encore « *société de l'information* ». Du point de vue de l'information, elle est qualifiée de numérique pour signifier cette matérialité particulière qui provient d'un processus de numérisation. Ce qui signifie que l'information subit un processus pour être numérique, elle ne naît pas numérique, elle le devient.

isolement dans le processus d'apprentissage

Du point de vue des dispositifs, il s'agit d'une organisation particulière des informations numériques traitées et mises ensemble pour être communiquées dans des systèmes cohérents. On peut dire que l'on a des dispositifs qui permettent de proposer des informations sous la forme de contenus organisés grâce à des technologies et des outils numériques en vue d'une diffusion à un public donné. Ces dispositifs s'appuient sur une nécessaire autonomie des usagers et renvoient dans certains cas à un isolement dans le processus d'apprentissage. Les difficultés ne proviennent pas de l'accès à l'information, aujourd'hui largement facilité, mais plutôt des difficultés de sélection et d'appropriation de ces informations (Baltz, 2013) qui interrogent également les processus de médiation (au sens de tiers, d'interfaces qui accompagnent l'utilisateur et facilitent





les usages). Ce qui reste central dans ses problématiques, c'est l'information et son rôle face au partage des savoirs.

3. mais qu'est-ce que l'information ?

L'information est considérée comme l'aspect cognitif du contenu de la communication à partir du moment où les acteurs lui reconnaissent un sens. L'information n'est donc pas une donnée préconstruite, ni une ressource transmise par un canal, elle est une connaissance construite et circulante dans des processus de communication, elle est utile, plus ou moins spécialisée et plus ou moins durable. Elle est inscrite sur un support, ce qui lui permet d'être véhiculée en s'affranchissant du temps et de l'espace.

L'information numérique dans l'acceptation sociale de son processus de création (couramment nommé web 2.0) peut donner l'illusion d'une inversion de ce paradigme. La connaissance (personnelle) médiatisée, relayée, commentée, étayée prenant une place plus prégnante que le savoir scientifique moins présent, moins visible, en tout cas moins populaire au sens algorithmique du terme. Ce sont les pratiques sociales qui prédominent en fonction des dynamiques de régulation et de médiation qui les accompagnent. Ainsi, le numérique permettrait de compléter, de valider, de communiquer des savoirs.

formalisation numérique des connaissances

En effet, l'information numérique permet cette réduction du temps de l'espace et permet quelquefois même de s'émanciper de la verticalité hiérarchique de son contexte d'émission. Les entreprises ont saisi cette manne informationnelle complémentaire à la documentation grise institutionnelle, aux procédures et autres fiches de postes. Les opérateurs porteurs des connaissances nourries de leurs expériences sont désormais susceptibles de produire une formalisation numérique de ces connaissances

et d'en faire profiter l'entreprise bien au-delà du simple « *tailage* » nécessaire à la passation de poste. Cette information enrichie, mutualisée, bien que très contextualisée est souvent transposable. C'est tout l'enjeu du knowledge management contemporain.

4. quelles connaissances sont nécessaires dans la société actuelle ?

Il paraît aujourd'hui indispensable de se recentrer sur la connaissance de l'information numérique, son organisation, son traitement, sa mise en système, sa mise à disposition (gestion raisonnée de l'information numérique dans chaque milieu professionnel). En lieu et place de la formation aux outils ou aux technologies, c'est surtout la formation à et par l'information numérique pour favoriser son usage qui paraît nécessaire.

Pour diversifier, personnaliser, toucher le plus de personnes possibles, il faut repenser les frontières de temps et d'espace, et pour cela il paraît de plus en plus nécessaire de se former au et par le numérique, pour mieux comprendre et notamment de s'adapter aux nouveaux modes d'accès à l'information. C'est-à-dire, être en capacité de rechercher, traiter et organiser de l'information numérique en vue de l'apprentissage, connaître et prendre en compte les pratiques et les usages des professionnels en matière de numérique, accompagner différemment la construction de connaissances en prenant en compte la mise à disposition massive d'informations (enseigner et apprendre la manière dont l'information est construite (contexte d'énonciation), traitée (indexation manuelle professionnelle ou profane, indexation automatique), organisée (systèmes d'informations, moteurs de recherche, web2 et web sémantique).

5. comment accompagner ?

Il s'agit alors de penser une médiation des savoirs pour accéder à des savoirs

complexes, apprendre à les questionner, développer son esprit critique par un travail sur l'information. Ce travail sur l'information passe par une connaissance des processus de création, de circulation et de réception de l'information (contexte d'émission de l'information, intentionnalité, contexte de réception, modes d'appropriation de l'information). Agir, produire, réguler, médiatiser, permettre à la connaissance individuelle de participer à un mouvement de construction de savoirs collectifs sont autant d'éléments centraux à un nécessaire accompagnement. L'école, l'entreprise, la vie publique en règle générale tirent déjà profit de cette dynamique d'échange d'informations et de constructions de connaissances et de savoirs ainsi partagés.

savoirs de références

C'est au moment où les algorithmes qui permettent le traitement automatique de grosses quantités d'informations sont de plus en plus perfectionnés, que le paradoxe de la création « *amatrice* », non-experte d'information numérique prend du sens. En effet, les professionnels de la formation le savent, on n'apprend jamais mieux que lorsque l'on a à faire, à formaliser, à communiquer voire à enseigner. Or, la production d'informations numériques, même lorsqu'elle est réalisée par des profanes, permet de se projeter dans une dimension constructiviste qui élève le niveau de connaissance de l'ensemble des producteurs qui s'y impliquent. Tout l'enjeu de cette dynamique réside alors dans un ancrage nécessaire dans des savoirs de références permettant une intelligibilité de l'ensemble et une mise en perspective des informations reçues, indispensable à l'abstraction et donc à la construction de connaissances. ■

Cécile Gardiès

[Professeure de sciences de l'information et de la communication, ENSFEA]

Michel Dumas

[Formateur en documentation, ENSFEA]

des scanners petit volume très polyvalents

Pouvant numériser jusqu'à une centaine de pages par jour, les scanners petit volume répondent à des besoins de production relativement constants, la plupart du temps dans le cadre d'une Ged. Et pour se rendre encore plus indispensables, ils misent aussi sur leur polyvalence.

O n souligne régulièrement la difficulté de faire entrer les scanners dans des catégories homogènes : scanners de bureaux, de service, départementaux, de production... La performance en nombre de pages numérisées est certes un critère important, mais pas exclusif. Les scanners destinés à de petits volumes de numérisation n'échappent pas à ce constat. Il suffit de regarder les prix : le premier prix est inférieur au millier d'euros quand le plus cher dépasse allègrement 6 000 euros !

cartes, Vitale, bancaire, d'identité

Mais cette disparité ou variété de l'offre est probablement une réponse à des besoins qui eux-mêmes ne sont pas forcément homogènes. Tous les produits acceptent le format A4 - format professionnel le plus courant -, et assez souvent le format A3 (quitte à le plier en deux pour le scanner et à le reconstituer avec le logiciel). Tous aussi traitent les

chèques et les cartes de visite. Le chargeur est également ouvert à d'autres cartes, Vitale, bancaire, d'identité... Selon les modèles, documents longs ou épais peuvent être traités, de même que des livres reliés. On quitte ici une logique de production pour entrer dans du ponctuel. Il n'est pas étonnant que ces scanners puissent s'adresser autant à des professionnels indépendants et des TPE qu'à des entreprises de types PME-PMI.

Reste que les scanners petit volume sont d'abord choisis dans le cadre d'une Gestion électronique de documents (Ged). C'est ce que souligne Kevin Nadin, responsable France chez le distributeur Autrex, qui souligne avoir affaire « *autant à des nouveaux achats qu'à des remplacements* ». Il précise aussi qu'intégrer un achat de scanner dans un projet de Ged permet de bénéficier de fonctionnalités de traitement à la fois plus souples et plus performantes que celles des logiciels embarqués nativement dans les scanners.

Si la volumétrie quotidienne s'étage de 6 000 à 25 000 pages, il faut aussi être attentif aux fonctionnalités en place, dont dépend aussi beaucoup la productivité à obtenir. On pense en particulier à :

- la détection de doubles (par ultrason) ;
- la détection de documents agrafés ;
- la détection et suppression de pages vierges ;
- la détection automatique des couleurs et du monochrome (pour conserver les documents dans leur aspect d'origine et optimiser la taille des fichiers) ;
- la distinction de lots ;
- la numérisation recto verso automatique ;
- des fonctions de pré-éplage du contraste ;

- des fonctions d'envoi direct vers une destination prédéfinie (mail, dossier réseau, etc.) ;
- des fonctions de post-impression permettant d'imprimer des informations sur les documents originaux après numérisation à des fins de gestion ou de conformité... (1)

panneau de commande tactile

L'ergonomie est également considérée (place du chargeur, sortie des documents par l'avant ou par l'arrière) ; le panneau de commande tactile se généralise. Côté connexion, l'acceptation de l'USB est universelle. Au contraire du WiFi, qui peut parfois être proposé, mais ne correspond pas à un besoin très répandu : il n'est pas question ici de mobilité et les bureaux et les équipements sont généralement pourvus des câblages et ports nécessaires.

En résumé, pour Kevin Nadin, les conseils d'achat à donner en priorité à un client sont au nombre de trois : s'assurer de la bonne préhension du papier (qu'il faut tester avec ses propres lots de documents), la robustesse du scanner (on peut se préserver avec une durée de garantie longue) et le coût de la maintenance. On ne l'identifie pas forcément en amont du projet d'équipement, il faut pourtant éviter les mauvaises surprises qui peuvent laisser des regrets. ■

Michel Remize

(1) Pour plus de détails et d'informations, voir le guide pratique *Archimag* n°55 « dématérialisation et pérennité de l'information ».

→ www.archimag.com/le-kiosque

scanners petit volume

Nom de la société	Avision	Brother	Canon France				
Site		brother.fr	www.canon.fr				
CA France (en M€)	NC	NC	NC				
Implantation en France	Non	NA	Couverture nationale				
Distributeurs en France	Spigraph et Autrex	NC (contacter Brother info@brother.fr)	Commercialisation via un réseau de distributeurs non exclusifs partout en France (Canon Partner Channel) et de grossistes				
Gamme							
Nom de la gamme	AD280	Gamme PDS	ImageFormula DR-M160II	ImageFormula DR-6010C	ImageFormula DR-M1060	ImageFormula DR-6030C	ImageFormula DR-G1100
Année de création de la gamme	2016	2015	1996				
Dernier scanner de cette gamme	AV280	PDS-6000	Scanfront 400				
Année de sortie de ce dernier scanner	2015	2015	2016				
Cibles de cette gamme	TPE et professionnels	Administration, industries, banque et assurance	Toutes entreprises	Toutes entreprises	Toutes entreprises	Toutes entreprises	Toutes entreprises
Formats des documents entrants							
A3	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
A4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chèque	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Carte de visite	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Autres		Carte Vitale, carte d'identité					
Performances							
Capacité du chargeur	100 feuilles	100 feuilles	60 feuilles	100 feuilles	60 feuilles	100 feuilles	500 feuilles
Vitesse de numérisation en noir et blanc	80 ppm/160 ipm (300 dpi, A4, noir et blanc)	100 ppm	60 ppm	60 ppm	60 ppm	80 ppm	100 ppm
Vitesse de numérisation en couleur	80 ppm, 160 ipm (300 dpi, A4, couleur)	100 ppm	60 ppm	60 ppm	60 ppm	80 ppm	100
Volumétrie quotidienne moyenne observée	10 000 feuilles/jour	6000 p/jour	7000 p/jour	7500 p/jour	7500 p/jour	10000 p/jour	25000 p/jour
Type de connexion							
USB	Oui USB 3.0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Wifi	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Logiciels intégrés							
Pilote	Twain, Isis, WIA	Twain, WIA, Sane, Isis, Kofax	Drivers Isis et Twain	Drivers Isis et Twain	Drivers Isis et Twain	Drivers Isis et Twain	Drivers Isis et Twain
Numérisation	Avision Button Manager V2, Avison AvScan 5.0	Windows : Button Manager V2, Nuance OmniPage 18SE, DS Capture Mac : DS Capture, Newssoft Presto PageManager 9	CaptureOnTouch Pro	Capture Perfect	CaptureOnTouch Pro	Capture Perfect	CaptureOnTouch Pro
OCR	Nuance PaperPort SE 14	Nuance OmniPage 18SE (Windows) et Newssoft Presto PageManager 9 (Mac)	CaptureOnTouch Pro	Capture Perfect	CaptureOnTouch Pro	Capture Perfect	CaptureOnTouch Pro
Autres			e-Copy PDF Pro, Kofax VRS	Kofax VRS	e-Copy PDF Pro, Kofax VRS	Kofax VRS	Kofax VRS
Prix (en € HT)							
	1 099 €	PDS-5000 : 950 € PDS-6000 : 1550 €	995 €	3 200 €	2 995 €	4 340 €	6 600 €
Remarques							
	Détection de double alimentation par ultrasons						



Epson France	Fujitsu	HP Inc.	Kodak Alaris	Kodak Alaris	Kodak Alaris	
NC Levallois (siège), Clichy, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes Bureauticiens, revendeurs spécialisés, grossistes	NC Paris	NC Boulogne Billancourt, Les Ulis, Grenoble, L'Isle d'Abeau	NC NC			
	Spigraph, Techdata	Grossistes : Ingram, Techdata, Also, Dexxon ; réseau de revendeurs ; boutique en ligne HP	Spigraph, Tech Data			
WorkForce DS-70000 series	WorkForce DS-860 series	fi-Series	HP ScanJet	Kodak i2620/i2820	Kodak i2900	Kodak i3250 / i3300 / i3450
2012	2014	NC	2007	2015	2013	2014
DS-70000/N	DS-860/N	fi-7480	HP ScanJet Enterprise Flow 7000 s3	NC	NC	i3300
2012	2014	2016	2016 (octobre)	NC	NC	2016
Professionnels, grands comptes, agences décentralisées, PME-PMI	Professionnels, grands comptes, agences décentralisées, PME-PMI	Professionnels exigeant une solution de numérisation pouvant gérer un large éventail de besoins et de volumes	Entreprises	Sociétés de toutes tailles souhaitant numériser leurs documents pour les intégrer dans leurs processus métier	Sociétés ayant des besoins de numérisation de documents variés	Sociétés ayant besoin de numériser des lots de documents A4 et A3
Oui	Oui (plié en deux avec reconstitution logicielle du document)	Oui	Oui (support du A3 plié en deux)	Non	Non	Oui
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oui (vitre d'exposition)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oui (vitre d'exposition)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tout autre type de document sur la vitre d'exposition	Possibilité de numériser des documents très épais jusqu'à 1,5 mm (carte Vitale, carte bancaire, etc.)	Cartes plastifiées	Factures de fret, formulaires sans carbone, supports A4 à A8, B5	Gestion des formats spécifiques jusqu'au A3, documents reliés ou fragiles grâce au module de numérisation à plat connectable en option ; mode document long (4 m)	Numérisation des livres, documents reliés, épais ou fragiles grâce au flatbed A4 intégré au scanner Mode documents longs (4m)	Numérisation des livres, documents reliés, épais ou fragiles grâce au flatbed intégré au scanner ; mode documents long (4 m)
200 feuilles recto verso un seul passage 70 ppm / 140 ipm	80 feuilles recto verso un seul passage 65 ppm / 130 ipm	100 feuilles A4 : 80g/m2 NC	80 feuilles Jusqu'à 150 ppm	100 documents i2620 : 60 ppm i2820 : 70 ppm (à 200 ou 300 dpi)	250 documents 60 ppm (à 200 et 300 dpi)	250 documents i3250 : 50 ppm i3300 : 70 ppm i3450 : 90 ppm (à 200 ou 300 dpi)
70 ppm / 140 ipm	65 ppm / 130 ipm	Recto 80 ppm, recto-verso 160 ppm	Jusqu'à 75 ppm	60 ppm	60 ppm (à 200 et 300 dpi)	i3250 : 50 ppm i3300 : 70 ppm i3450 : 90 ppm (à 200 ou 300 dpi)
8000 p/jour	7000 p/jour	Jusqu'à 12 000 p/jour	7500 pages recommandées	i2620 : 7000 p/jour i2820 : 8000 p/jour	10 000 p/jour	i3250 : 15 000 p/jour i3300 : 17 500 p/jour i3450 : 20 000 p/jour
Oui, USB 2.0 Hi-Speed Non	Oui, USB 2.0 Hi-Speed Non	Oui (USB 3.0) Non	Oui Adaptateur sans fil en option	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Twain et Isis Suite logicielle Epson Document Capture Suite pour Windows (poste et serveur) et Mac offerte par Epson	Twain et Isis Suite logicielle Epson Document Capture Suite pour Windows (poste et serveur) et Mac offerte par Epson	PaperStream IP (Twain, Isis) PaperStream Capture	HP WIA, HP Twain, Isis Logiciel intelligent de numérisation de documents HP	Twain, Isis, WIA Kodak Capture Pro Limited Edition, Smart Touch	Twain, Isis, WIA Kodak Capture Pro Limited Edition, Smart Touch	Twain, Isis, WIA Kodak Capture Pro Limited Edition, Smart Touch
OCR de zone inclus dans Document Capture Suite	OCR de zone inclus dans Document Capture Suite	Oui	Iris Readiris Pro OCR	Nuance Omnipage	NC	NC
		Software Operation Panel, 2D Barcode pour PaperStream, Scan to Microsoft SharePoint, Abbyy FineReader, Scanner Central Admin Agent	Iris Cardiris, Nuance PaperPort, pilote EMC ISIS, Kofax VRS Pro	Nuance PaperPort ; logiciels Mac fournis : NewsSoft Presto ! Page Manager, NewsSoft Presto ! Bizcard Xpress		Logiciel Mac fourni : NewsSoft Presto! Page Manager
3699 € (version USB) 3949 € (version Ethernet)	899 € (version USB) 1099 € (version Ethernet)	3750 €	974 €	i2620 : 1195 € i2820 : 1695 €	2 995 €	i3250 : 4 495 € i3300 : 4 645 € i3450 : 5 995 €
Panneau de commande, interface réseau Ethernet Gigabit en standard sur version N, détection de double alimentation par ultrasons, séparation de lots...	Panneau de commande, interface réseau Ethernet Gigabit en standard sur version N, détection de double alimentation par ultrasons, séparation de lots...	Numérisation jusqu'au A1		Garantie 3 ans incluse (échange standard du scanner)	Garantie 3 ans incluse (échange standard du scanner)	Garantie 1 an

animer une séance de créativité en 7 étapes

La créativité est l'affaire de tous ! Si organiser en interne une séance de créativité est un moyen fédérateur et diaboliquement efficace pour générer un maximum d'idées, elle ne s'improvise pas. En voici les sept étapes clés, listées avec un expert en innovation, Médéric Gillet, co-auteur d'*Animer une séance de créativité* (Dunod, 2016) (1).

Seuls les gens créatifs peuvent générer de nouvelles idées. Voici un préjugé commun à de nombreuses entreprises, soumises pourtant à une même contrainte : celle d'innover pour survivre. Certes, les solutions en matière d'innovation sont nombreuses (think tank, cabinet de conseils, experts, designer, etc.), mais pourquoi ne pas puiser dans une mine d'or rarement bien exploitée : la créativité en interne ? Les séances de créativité constituent le cadre idéal de ce type de démarche collective, mais requièrent une grande préparation. Pourtant, tenter sans préparation de réveiller la part de créativité qui sommeille en nous peut être

une vraie performance. Sans parler de la faire coexister avec celle d'une dizaine de collègues - un exploit - ou d'en tirer des résultats innovants - un miracle. Médéric Gillet, chef de produit chez Bodet et co-auteur d'*Animer une séance de créativité*, en résume ainsi le concept : « *La séance de créativité n'est ni un brainstorming, ni une solution miracle obtenue en claquant des doigts ; il s'agit avant tout d'une vraie méthode, puissante, mise en œuvre pour résoudre un problème ou générer de l'idée* ». Véritable session de travail, elle peut durer de deux heures à deux jours et réunir, pour les « animateurs » chevronnés, jusqu'à 50 personnes (un « animateur » fraîchement formé à ces techniques se contentera de groupes de neuf personnes maximum). Elle se déroule autour d'un concept clé : celui de « *divergence/convergence* », ou comment s'écarter avec extravagance d'un sujet pour mieux revenir ensuite vers des solutions novatrices et fructueuses. En voici les sept étapes :

1. convaincre le « décideur »

« *Votre récréation va nous faire perdre combien de temps ?* » Cette phrase résume à elle seule les craintes que peut susciter cette méthode plutôt originale qui risque de monopoliser trop longtemps une équipe. Les arguments pour la défendre sont nombreux : d'abord, réunir différents profils et exploiter le

potentiel créatif du groupe est bien plus efficace que des entretiens individuels. Ensuite, ce type de séance permet non seulement de générer de meilleures idées et en plus grande quantité, mais aussi de fédérer les équipes et d'apporter une image positive de l'entreprise.

2. la préparation

Une fois le « décideur » convaincu, l'animateur devra dialoguer avec lui afin d'identifier précisément le besoin auquel devra répondre la séance.

« l'idée étant de réveiller son cerveau et la part d'enfant qui sommeille en nous, il est plutôt conseillé de sortir du lieu de travail et de choisir un endroit nouveau »

Plus celui-ci sera défini clairement, plus la réussite de la séance sera grande, car c'est à partir du résultat attendu que l'animateur la préparera (choix des participants, des méthodes, etc.). Pour cela, une « *fiche récap* » listant notamment le cadre de la séance, les résultats attendus, les contraintes, ou encore les mots-clés associés au sujet est à disposition dans l'ouvrage de Médéric Gillet. Autre point important : déterminer le



lieu où se déroulera la séance. « *L'idée étant de réveiller son cerveau et la part d'enfant qui sommeille en nous, il est plutôt conseillé de sortir du lieu de travail et de choisir un endroit nouveau* », explique Médéric Gillet. Si cela n'est pas possible, modifier les espaces de réunion habituels, en sortant les tables, en installant un éclairage coloré, des bonbons ou même de la musique, peut suffire.

Si, côté matériel, n'importe quel objet, même le plus incongru, peut servir à une séance de créativité, prévoir deux paperboards minimum, un maximum de feuilles, des marqueurs de couleur, du scotch et des post-it en quantité sont indispensables. Ces séances sont grandes consommatrices de papier !

3. l'introduction

Une fois le groupe réuni, l'animateur commence par un petit brief d'une poignée de minutes expliquant l'objectif de la séance, puis les règles de la créativité, résumées par l'acronyme CQFD : Censure interdite : ne pas se polluer avec des a priori négatifs de type « *on n'a pas le budget pour* » ou « *le chef ne voudra jamais ça* » ;

Quantité : c'est elle qui est privilégiée ; les participants doivent partager toutes leurs idées ;

Farfelu : ne pas être dérouté par l'apparent hors sujet de certaines phases de la séance ; c'est le fameux concept de divergence/convergence ;

Démultiplication : en créativité, $1+1=3$; c'est le principe de l'association d'idées. « *À partir d'une simple idée, un participant peut en amener un autre à en trouver une nouvelle*, explique Médéric Gillet ; *d'où l'importance de faire parler tout le monde, tout le temps* ».

4. le jeu

Après cette rapide présentation, l'animateur organise un jeu d'une dizaine de minutes destiné à mettre les participants à l'aise et à instaurer une ambiance créative différente des réunions classiques. Un exercice fréquemment utilisé consiste à mettre

une feuille A4 au sol pour symboliser un iceberg au milieu de l'océan. L'objectif pour le groupe sera de faire tenir toutes les personnes qui le composent en équilibre sur la seule surface de l'iceberg durant trois secondes. « *Bien que cette phase puisse sembler anodine, c'est elle qui va insuffler l'esprit d'équipe de départ* », précise Médéric Gillet.

5. la chauffe

L'objectif de la phase de chauffe est d'amorcer en douceur le processus créatif des participants en « *échauffant* » leur cerveau comme le muscle d'un sportif. Elle peut prendre la forme d'un brainstorming d'une quinzaine de minutes qui a pour seul objectif de bousculer les habitudes de réunions classiques. En faire abstraction pourrait nuire à la suite de la séance.

6. les phases divergentes et convergentes

Une fois la phase de chauffe terminée, il est temps de rentrer dans le vif du sujet. Difficile de dérouler ici le contenu d'une séance type puisque les exercices et méthodes employés varient selon le sujet et le type de résultat attendu : concrets (ex. : développer un nouvel automate de prêt en bibliothèque), nouveaux (ex. : comment inciter les citoyens à se rendre dans les bibliothèques) ou conceptuels (ex. : à quoi ressemblera le poste de travail du futur ?). Néanmoins, ces trames ont toutes en commun l'utilisation de trois ou quatre méthodes de créativité différentes et l'alternance de phases divergentes et convergentes.

Lors de la phase divergente, les participants se laissent guider par l'animateur via des outils divergents. Il peut s'agir de brainstormings, de mind mapping, d'analogies ou d'inverses, etc. « *Par exemple, si l'objet de la séance est de développer un nouveau produit de protection pour bébé, il pourra être demandé au groupe de lister des concepts*

associés au mot "protection" dans tous les univers de la vie courante (ex. : airbag) ou de lister justement tout ce qui peut faire mal à un bébé (ex. : tomber de la table à langer), explique Médéric Gillet ; *les participants peuvent avoir l'impression de s'éloigner du sujet, mais cela servira pour la suite* ».

La phase convergente, elle, combine ensuite les mots et concepts listés en se recentrant sur le problème de départ afin de mener progressivement les participants vers des idées et des résultats. « *Si je reste sur le sujet précédent, utiliser la méthode "matrice tableau" pourra par exemple donner l'idée à un participant d'associer l'airbag à la chute du bébé et de créer un nouveau produit : l'airbag pour table à langer* ».

7. la concrétisation

Le groupe passera ensuite une heure à rédiger des « *fiches idées* », détaillant chaque idée finale lancée lors de la séance. À lui seul, un groupe de neuf personnes peut en produire entre 50 et 100 ! « *Chaque fiche doit être accrochée au mur afin qu'elle puisse être vue par tout le monde et pourquoi pas générer de nouvelles idées*, explique Médéric Gillet ; *elles sont l'expression même des résultats de la séance* ».

Ce n'est qu'une fois la séance terminée que le décideur et l'animateur se réuniront pour évaluer l'intérêt de chaque idée selon sa faisabilité, l'identité de l'entreprise, son budget et la concurrence. Il faut avoir en tête que nous ne gardons généralement pas plus de 5 % de ce qu'aura dit une personne lors d'une séance de créativité, prévient Médéric Gillet ; *d'où l'intérêt de les faire parler et se lâcher au maximum !* » ■

Clémence Jost

(1) Médéric Gillet et Thibault de Maillard, Animer une séance de créativité, Dunod, 2016. Les personnes souhaitant animer ce type de séance trouveront dans ce livre pédagogique toutes les bases et méthodes pour débiter, se rassurer et se perfectionner.

le droit à l'image des objets d'art et la nouvelle exception de panorama

1. le contexte

appelons que le droit de l'image est constitué de deux droits à l'image – image des personnes, mais aussi image des biens présents sur une image – et de droits d'auteur sur les images – droit du créateur de l'image (photographe, peintre...), mais encore droit d'auteur sur les créations visibles sur les images. C'est sur ce dernier aspect du droit de l'image qu'il nous faut nous pencher à la faveur d'une nouvelle exception au droit d'auteur insérée par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Cette loi porte un grand nombre de dispositions nouvelles dans le domaine du numérique, toutes plus importantes les unes que les autres (mort numérique, droit à l'oubli des mineurs, publication de l'ensemble des décisions de justice anonymisées, recommandé électronique... pour n'en citer que quelques-unes). Par voie d'amendements, d'autres dispositions concernant moins le numérique se sont glissées dans ce texte (ce qu'on nomme un « cavalier législatif ») telle que cette nouvelle exception dite de panorama.

Il nous faut la replacer dans le contexte déjà mouvant du droit des auteurs sur les images de leurs créations.

2. un droit à l'image absolu ?

Jusqu'à une époque récente, les architectes et les sculpteurs ayant des œuvres

exposées dans des lieux publics pouvaient considérer que toute photo permettant de voir leur création supposait un accord d'exploitation de leur part, le plus souvent monnayé.

Mais cette pratique pour le moins exorbitante, qui faisait par exemple que le simple fait de voir une sculpture parmi d'autres objets sur une photo en plan large générait immédiatement un droit à rémunération du sculpteur, a été recadrée dans une mémorable affaire qui est venue modérer les appétits de certaines créateurs.

2. l'affaire de la place des Terreaux à Lyon

Cette place a été réaménagée par l'architecte urbaniste Christian Drevet, aidé dans son travail par le sculpteur Daniel Buren. Des cartes postales présentant l'ensemble de la place ayant été commercialisées, les deux artistes ont assigné les éditeurs en contrefaçon pour défaut d'accord de leur part et demandé un intéressement au chiffre d'affaires de vente des dites cartes.

La cour d'appel de Lyon dans un arrêt du 20 mars 2003 avait débouté les plaignants, mais ils se sont pourvus en cassation. La Cour de cassation va donc trancher le litige, apportant une solution équilibrée qui prend valeur de principe juridique. C'est ainsi qu'elle est couramment considérée depuis lors, même si la décision ne constitue pas à proprement parler un « arrêt de principe » posant expressément une règle générale.

La 1^{ère} chambre civile de la Cour de cassation, dans son arrêt du 15 mars 2005 relève qu'au vu des faits, « l'œuvre [des créateurs] se fondait dans l'ensemble architectural de la place des Terreaux dont elle constituait un simple élément ». La cour d'appel a donc « exactement déduit qu'une telle présentation de l'œuvre litigieuse était accessoire au sujet traité, résidant dans la représentation de la place, de sorte qu'elle ne réalisait pas la communication de cette œuvre au public ».

3. la notion d'accessoire

La Cour use d'une théorie assez courante en droit, spécialement en droit de l'image, celle du principal et de l'accessoire. Elle relève en l'espèce que les créations des deux auteurs ne sont que l'accessoire du sujet des photos, lesquelles présentaient en plan large, à titre principal, l'ensemble de la place. De sorte que les auteurs ne pouvaient considérer que les photos objets du litige constituaient une communication de leur œuvre au public. Les deux plaignants ont donc été logiquement déboutés de leurs prétentions et leur pourvoi rejeté.

4. de l'accessoire au principal

Cette décision est fort équilibrée en ce sens que si l'on se livre à l'analyse a contrario de la solution ainsi dégagée, si les photos avaient porté à titre principal sur les



créations des auteurs, il se serait agi d'une communication de leur œuvre au public, et par conséquent, d'un mode d'exploitation de leur œuvre, supposant leur accord et une éventuelle rémunération.

C'est donc la solution qu'il importe de déduire de cet arrêt de 2005 :

- si l'œuvre n'est que l'accessoire de l'image, il n'y a lieu ni à autorisation, ni à rémunération ;

- si l'œuvre est le sujet principal de l'image, on retombe dans le droit d'exploitation classique des auteurs.

Cette décision est intervenue dans le cadre de l'exploitation commerciale de photos, en l'occurrence de cartes postales. On en a cependant tiré une règle générale, faute d'autre indication.

Mais la loi pour une République numérique vient d'ajouter une nouvelle disposition qui ouvre un peu plus le champ de la liberté d'exploitation.

5. l'exception dite de panorama

L'article 39 de la loi vient d'ajouter un 11° à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, article qui porte l'ensemble des exceptions au droit d'auteur. Il s'agit en fait de la transcription tardive d'une des exceptions proposées par la directive 2001/29/CE du 22 mai 2001 dite DADVSI, en l'occurrence l'article 5, § 3, h qui d'ailleurs est formulée un peu plus largement.

Ce 11° est ainsi formulé : « *Les reproductions et représentations d'œuvres architecturales et de sculptures, placées en permanence sur la voie publique, réalisées par des personnes physiques, à l'exclusion de tout usage à caractère commercial.* »

6. les conditions et contours de l'exception

Pour pouvoir bénéficier de l'exception, et donc pouvoir par exemple exploiter librement en photo ou vidéo un bâtiment d'architecte ou une sculpture, il faut :

- être une personne physique s'abstenant d'exploiter l'image à usage commercial ;

viser des œuvres architecturales et/ou des sculptures placées en permanence sur la voie publique.

Chaque mot compte dans ce texte.

- **Personne physique** : ceci exclut des appareils plus ou moins automatisés tels que des drones ou encore le Google car ou Google bike destinés à recueillir des images sur la voie publique pour l'application Google Street View. La directive n'introduisait pas cette restriction, proprement française, donc.

- **Exclusion de tout usage commercial** : c'est bien les photos des particuliers, notamment des touristes qui sont ainsi visées et autorisées.

- **Œuvres placées sur la voie publique** : cette condition doit être bien délimitée. Il ne faut pas confondre la « *voie publique* » et un « *lieu public* » encore dénommé « *espace public* » par d'autres lois (notamment celle sur le voile intégral). Un lieu ou espace public est plus vaste que la voie publique puisqu'il intègre des lieux privés ouverts au public tels que magasins, restaurants, cafés, musées, théâtres, cinémas... La voie publique quant à elle se limite aux espaces de circulation publique tels que les rues, avenues, places et parcs publics. La directive visait quant à elle plus largement « *des lieux publics* ».

- **Œuvres placées « en permanence »** : il doit s'agir d'œuvres affectées à l'exposition sur la voie publique. Ceci exclut toute exposition temporaire d'œuvres d'art plastique comme on en voit par exemple souvent sur les Champs Élysées ou encore dans les jardins de Versailles.

7. combiner les deux dispositifs

On se trouve donc en présence d'un double dispositif qu'il faut combiner pour bien comprendre le périmètre de ce qu'il est possible de faire, selon qu'on est professionnel ou particulier.

- **Les professionnels de l'image** doivent se conformer exclusivement à la jurisprudence de la place des Terreaux :
 - pas d'autorisation à solliciter si

l'œuvre architecturale ou la sculpture n'est que l'accessoire de l'image qu'ils créent, et ce quel que soit le lieu public où ils se trouvent (voie publique ou autre) ;

- demande d'autorisation à l'auteur si l'image présente l'œuvre à titre principal.

- **Les particuliers**, quant à eux, doivent pouvoir bénéficier de la précédente solution si les œuvres qu'ils captent ne sont que l'accessoire des images qu'ils créent, et ce également, quel que soit le lieu public où ils se trouvent ; mais si les œuvres en question se trouvent en permanence sur la voie publique, ils peuvent les photographier, les filmer comme sujet principal et même publier ces images à titre non commercial. ■

Didier Frochot

→ www.les-infostrategies.com

⊕ repères

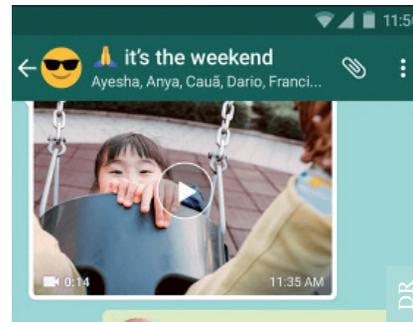
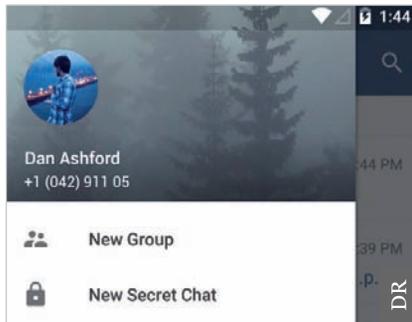
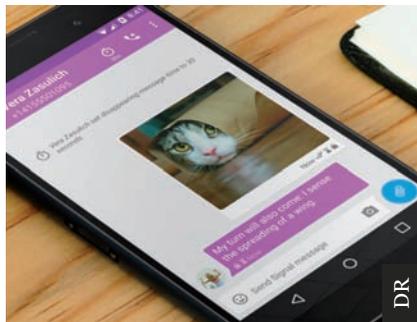
■ à retenir

Il résulte de la jurisprudence de la place des Terreaux et de la nouvelle exception dite de panorama que les particuliers ont la possibilité de photographier ou de filmer, même à titre principal, les œuvres architecturales ou les sculptures placées sur la voie publique. Les professionnels quant à eux peuvent librement exploiter des images sur lesquelles les œuvres en question sont visibles à titre accessoire. Dès lors qu'ils cadrent une de ces œuvres, l'autorisation des auteurs est nécessaire.

■ droit applicable

Directive 2001/19/CE du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, notamment article 5, § 3, h. Cass. Civ. 1^{ère} 15 mars 2005. Code de la propriété intellectuelle, article L.122-5 11° ■

favoris : messageries sécurisées



Signal

→ whispersystems.org

Après les révélations d'Edward Snowden, quelle messagerie utiliser ? L'informaticien américain réfugié en Russie recommande de communiquer sur Signal, une messagerie chiffrée développée par Open Whisper Systems. À première vue, Signal ne se distingue guère des messageries traditionnelles avec ses bulles de conversations blanches et bleues. Mais ce qu'elle fait ne se voit pas : elle rend toutes vos communications totalement inviolables. L'application n'utilise pas d'identifiant de connexion, pas de code Pin, ni de mot de passe. Et ne conserve aucune métadonnée.

Pour l'utilisateur, ce traitement est indolore : il peut alors envoyer et recevoir des SMS chiffrés de bout en bout. Selon l'éditeur, tous les types de communication sont protégés : textes, images et vidéos. Après l'installation, Signal analyse votre carnet d'adresses et détecte vos contacts qui ont également installé l'application. Bonne nouvelle : Signal s'améliore constamment et propose désormais à ses utilisateurs une fonction de messages éphémères.

Gratuite et sans publicité, Signal est disponible sur l'Apple Store et Android. Depuis quelques mois, la messagerie peut également être utilisée sur un ordinateur via le navigateur Chrome grâce à une application dédiée.

Telegram

→ telegram.org

Précédée d'une réputation sulfureuse en raison de son utilisation par les terroristes de l'organisation État islamique, Telegram serait aujourd'hui adoptée par plus de 100 millions de mobinautes dans le monde. Avec un rythme - dit-on - de 350 000 nouveaux utilisateurs par jour ! Gratuite et disponible sur les trois principaux écosystèmes du marché (Apple, Android et Windows Phone), l'application promet une confidentialité à toute épreuve de vos communications... À condition de bien utiliser la fonction « *secret chat* » (repérable au petit cadenas) qui chiffre les communications de bout en bout. Celles-ci ne sont alors accessibles que depuis d'appareil ayant lancé ou accepté le « *chat* ». Les plus paranoïaques des utilisateurs pourront même programmer l'autodestruction des messages créés dans le « *secret chat* ».

Après avoir créé un compte, l'utilisateur a la possibilité de communiquer sous pseudonyme et ne pas divulguer son numéro de téléphone. Selon l'organisation Electronic Frontier Foundation, Telegram obtient la note parfaite de 7/7 pour la confidentialité de son mode « *secret chat* ».

Attention cependant : comme dans les (bonnes) séries d'espionnage, le compte s'autodétruit après une durée d'inactivité fixée à six mois par défaut. Veillez donc à paramétrer cette autodestruction.

WhatsApp

→ www.whatsapp.com

Rachetée par Facebook en 2014 pour la somme colossale de 19 milliards de dollars (environ 17 milliards d'euros), WhatsApp a récemment déployé un système de chiffrement « *de bout en bout* » qui assure la confidentialité des échanges : seuls l'émetteur et le destinataire peuvent accéder aux messages. Une clé différente est associée à chaque envoi : un message ancien ne peut ainsi être lu par une tierce personne. Notons que l'application n'est pas réservée aux smartphones puisqu'elle peut également être installée sur un ordinateur PC ou Mac. WhatsApp permet par ailleurs de créer des listes de discussion et d'envoyer des pièces jointes (jusqu'à 100 Mo).

Autres points positifs qui raviront les utilisateurs : WhatsApp affirme ne faire aucun commerce des données laissées par les utilisateurs. L'éditeur assure également que l'application restera vierge de toute publicité malgré sa gratuité.

Disponible en une trentaine de langues dont le français, WhatsApp est déclinée pour les trois principales plateformes du marché AppleStore, Android et WindowsPhone.

Bruno Texier

Sylvaine Denis : grandes ondes en archives

« Ici Europe n° 1, here is Europe number 1, Hier ist Europa nummer 1 ». Voici les tout premiers mots prononcés à

l'antenne d'Europe 1 le 1^{er} janvier 1955, à 6 heures 30 du matin. Cette pépite sonore fait partie du patrimoine inestimable accumulé depuis plus de 60 ans par la station : 70 000 heures de programmes et de reportages soigneusement archivés et en grande partie numérisés, qui font la fierté de la responsable de la documentation et des archives de la station, Sylvaine Denis : « Notre patrimoine sonore est incroyable, s'exclame-t-elle avec enthousiasme ; Europe 1 est d'ailleurs la seule radio généraliste privée à avoir conservé ses archives depuis sa création ». Si la gardienne du temple est particulièrement attachée à son trésor, c'est parce que cela fait 25 ans qu'elle couve sa collection et la fait vivre. « C'est quasiment mon premier job », s'amuse cette passionnée de littérature, tombée par hasard dans la documentation. Originaire d'Angers, Sylvaine Denis s'engage après le bac dans des études littéraires tout en rêvant d'un métier plutôt original : choisir les musiques pour les films. Journalisme, cinéma, édition... La jeune femme se cherche pendant quelque temps. « C'est lors d'un job d'été à la bibliothèque municipale d'Angers qu'une stagiaire m'a parlé de l'Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD), se souvient-elle ; elle m'a dit que travailler dans la documentation permettait de vraiment entrer dans le document. Cela a créé l'étincelle ».

Une fois diplômée, Sylvaine Denis s'oriente vers la radio. « J'étais attirée par la presse, mais pas par le papier, explique-t-elle ; je connaissais bien Europe 1, car c'était la radio qu'écoutaient mes parents, j'y ai donc postulé ». Après un passage de trois mois chez Sygma Press, Sylvaine Denis entre au 26 bis rue François 1^{er}, à Paris, le 31 janvier 1991. « Bien que l'essentiel de



DR
Sylvaine Denis

ma carrière se soit passé ici, j'ai l'impression d'avoir fait plusieurs métiers, poursuit-elle ; ils jalonnent toute l'histoire de l'archivage de la station ».

un service en mouvement

C'est un tout petit service de deux personnes que découvre Sylvaine Denis à son arrivée au sein de la magnétothèque d'Europe 1, dont elle doit mettre en place l'informatisation. « C'était un peu notre bébé, explique-t-elle ; nous avons alors construit l'arborescence de la base de données et choisi les champs. Il y avait un côté "sur mesure" très intéressant ».

Moins de dix ans plus tard, en 1998, c'est à la numérisation de la station que Sylvaine Denis prend part. Europe 1 est alors la première radio généraliste à passer en production numérique. « Encore un chantier passionnant, car le métier changeait à nouveau, poursuit-elle ; nous avons beaucoup travaillé avec les ingénieurs et des informaticiens pour mettre au point une base de données hyper moderne ».

Autre tournant : celui de l'arrivée d'internet, fin 1999. Europe 1 décide alors de reprendre à son compte sa documentation papier, jusque-là réalisée par Hachette, en s'abonnant à un agrégateur de presse. Sylvaine Denis assume presque seule cette nouvelle tâche jusqu'à ce que la station accepte enfin, en 2005, d'ouvrir deux nouveaux postes :

elle like

Son livre préféré : Les 20 livres des Rougon-Macquart, d'Émile Zola. Je me suis amusée récemment à tous les relire dans l'ordre.

Son plat préféré : Un plateau de fruits de mer.

Son émission de radio préférée : Un Europe Midi présenté par Jacques Paoli, dans les années 60. ■

« La direction avait alors décidé de mettre davantage en avant le patrimoine de la station en créant des émissions entièrement dédiées à ses archives, explique-t-elle ; nous avons désormais un rôle éditorial à jouer, car c'est nous qui choisissons les documents à partir du thème de l'émission ». Enfin, c'est sous l'impulsion d'Anne Fauconnier, nommée secrétaire générale d'Europe 1 en 2007, que la valorisation commerciale des archives est amorcée. Leur vente servira à financer la préservation des documents conservés dans les caves de la station.

« Cette évolution du service fait que je ne me suis jamais lassée », s'enthousiasme Sylvaine Denis. Il faut dire que les journées de cette passionnée de cuisine et de musique ne ressemblent jamais aux précédentes : « Nous nous répartissons toutes ces tâches par demi-journées, explique-t-elle ; depuis l'indexation de ce qui a été diffusé la veille à la documentation, en passant par la recherche d'archives pour les émissions et la valorisation. C'est ça la documentation : ça bouge ! »

Et n'allez surtout pas dire à cette mère de famille épanouie que rester 25 ans dans la même station est un problème : « Selon moi, la doc et les archives sont des métiers où le fait de rester longtemps est un plus : non seulement on s'attache à son fonds, mais on le connaît toujours mieux ! ». ■

Clémence Jost

Tristan Nitot : « La surveillance de masse a été rendue économiquement possible par la centralisation de nos données »

Tristan Nitot vient de publier *Surveillance, les libertés au défi du numérique : comprendre et agir* (C & F éditions).

Votre ouvrage s'ouvre sur une expérience personnelle : votre smartphone vous avertit qu'il est temps de partir pour être à l'heure à un rendez-vous, Google trace en continu vos déplacements dans Paris, et les publicités que vous recevez correspondent à vos goûts personnels. Avez-vous encore une vie privée ?

J'ai indéniablement une vie privée ! Mais il est vrai que je m'expose beaucoup en donnant des conférences, en parlant sur Twitter, en bloguant... Ma vie privée est peut-être plus restreinte que celle d'un « individu moyen » et puis tout dépend de la définition de la vie privée. Google et Facebook savent-ils tout de moi ? On pourrait penser que non, mais j'essaie de démontrer qu'ils en savent beaucoup. Car, en cascade, il y a des agences gouvernementales qui se sont fixé comme objectif de tout savoir sur tout le monde. Or Edward Snowden nous a appris que la surveillance de masse a été rendue économiquement possible par la centralisation de nos données chez les grands acteurs d'internet. Écouter 7 milliards de Terriens, c'est compliqué, mais écouter 3 milliards d'internautes qui mettent toutes leurs données sur quelques sites ça devient économiquement possible.



Matthias Digué

« les nouveaux entrants vont être pires que les acteurs plus anciens. Au final, tout le monde va vers le pire »

Tristan Nitot

Les créateurs d'internet étaient épris de liberté et animés par une grande envie de partage des connaissances. Aujourd'hui, « tous nos pas dans le cyberspace sont suivis, enregistrés et analysés », dites-vous. Comment en est-on arrivé là ?

Je viens de fêter mes 50 ans et je me considère comme un vieux natif du numérique. J'ai commencé l'informatique en 1980 et j'ai porté ces valeurs de partage et d'humanisme. Aujourd'hui, avec le recul, je ne suis pas subitement devenu technophobe, mais je me rends compte qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie : tout n'est pas positif dans cette société du numérique. Nous sommes arrivés à un phénomène de centralisation des données. Cela s'explique : c'est du business ! C'est le modèle capitaliste qui, avec ses capital-risqueurs, investit dans des sociétés qui accumulent des données afin de les monétiser. Cela pousse à la centralisation des données ; cela pousse également au profilage de l'utilisateur pour lui envoyer de la publicité

ciblée. Le partage et la décentralisation qui étaient au cœur du web ont été noyés au milieu de ces forces puissantes de centralisation et de profilage.

Ces investisseurs ont-ils mis la main sur la main au détriment des premiers utilisateurs d'internet ?

Ceux que l'on appelle les Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) sont souvent perçus comme étant l'internet. Mais Facebook passe des accords contraires à la neutralité du net avec certains opérateurs pour permettre l'accès gratuit à sa plateforme. Magnanime, Facebook explique qu'elle offre aussi l'accès à Wikipédia et à une poignée d'autres sites. Mais l'accès à d'autres sites est payant... Peut-on considérer comme philanthrope le dealer de drogue qui offre la première dose ?

Vous rappelez que Google s'est donné pour « mission d'organiser l'information du monde, de la rendre utile et accessible de partout ». Comment expliquer le suc-

cès planétaire de Google alors que dans le même temps nous critiquons Google et qu'il existe des outils alternatifs ?

Notons d'abord que les alternatives à Google ne sont pas si nombreuses : pour la recherche, il existe par exemple le moteur européen Qwant. Ensuite, les technologies numériques ont infiltré la société, mais sans que celle-ci n'ait été formée aux enjeux du numérique. Les enfants sont à l'aise dans cet univers, mais les adultes, et plus encore les seniors, ont plus de mal avec le numérique. Et, malheureusement, il n'existe pas de formation au numérique. Dans le même temps, il y a une injonction à se servir de ces outils. Mais il n'y a pas de pensée critique sur ces questions importantes : pourquoi est-ce gratuit ? Quel est le modèle économique ?

Prônez-vous un enseignement de la recherche documentaire et de l'utilisation de tous ces outils dès le plus jeune âge ?

Oui, ce serait une bonne idée. Mais encore faut-il que les professeurs soient eux-mêmes formés !

Le philosophe Bernard Stiegler présente les Gafa comme « les cavaliers de l'apocalypse » ! Faut-il seulement se méfier de Google, Apple, Facebook et Amazon ? Et faire confiance aux autres y compris les nouveaux entrants comme Uber, par exemple ?

Pas du tout ! Ce système produit inévitablement des Gafa ! Et tous ceux qui essaient de les détrôner sont probablement de la même eau. À ses débuts, Google proposait des choses intéressantes d'un point de vue éthique. Mais avec l'arrivée de Facebook, qui a une boussole éthique moins affûtée, Google a été entraîné vers le fond. Google a du mal à garder son cap éthique alors qu'il est en train de se faire doubler par Facebook. Les nouveaux entrants vont être pires que les acteurs plus anciens. Au final, tout le monde va vers le pire.

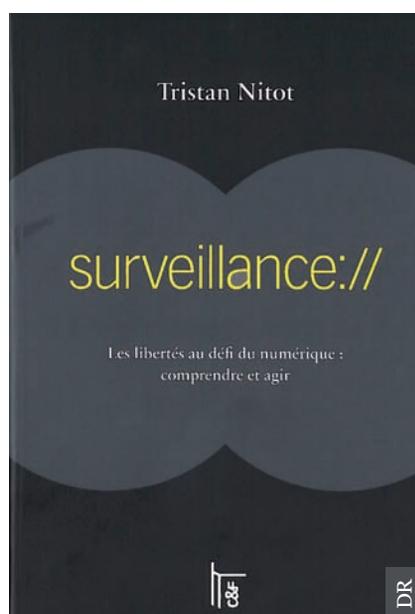
Faut-il se tourner vers des outils alternatifs comme Framasoft, Firefox, Opera ou Open Office ?

Autant que faire se peut, oui. Dans ce livre, après avoir décrit les problèmes, je propose des solutions. Je souhaite inciter les internautes à résister à la surveillance

grâce à quelques règles d'hygiène informatique. Il est possible de limiter la surveillance à défaut de la supprimer totalement. Je souhaite lutter contre la résignation en utilisant, au choix, Firefox, Qwant...

Ces solutions sont-elles issues du logiciel libre ?

Oui, pour des raisons finalement assez simples. Le juriste Lawrence Lessig fait un constat : « *Code is law* » (« le code in-



formatique, c'est la loi ». Celui qui écrit le code du logiciel a tout pouvoir sur ce que l'utilisateur final peut faire. Le codeur n'est ni député, ni juriste, mais c'est lui qui décide de ce que l'on peut faire ou pas avec un smartphone ou avec un logiciel. Au XIX^e siècle, c'est le parlementaire qui faisait la loi ; aujourd'hui, alors que l'informatique est partout, c'est l'informaticien qui fait la loi.

Que sait-on de la surveillance du cyberspace par les États ?

Grâce à Edward Snowden qui a transmis une masse considérable de documents de la NSA, nous en savons beaucoup sur le vaste programme de surveillance mis en place par les États-Unis. N'oublions pas non plus que les États-Unis ont passé des accords avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et le Canada

dans le cadre d'une alliance des services de renseignement connue sous le nom de Five Eyes. En ce qui concerne la France, nous ne disposons pas d'autant d'informations, mais nous pensons qu'il existe des choses comparables probablement à une moindre échelle, faute de moyens.

Vous évoquez les « beacons » ces capteurs disposés dans les rues : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de capteurs utilisés essentiellement à des fins publicitaires. Ils permettent de suivre le parcours client d'un individu grâce à son téléphone. On sait ainsi si celui-ci est déjà venu dans ce magasin, combien de temps il y passe et les rayons qu'il visite. En rapprochant ce parcours client de son identifiant (Gmail par exemple), on peut lui envoyer un message personnalisé. Notons que Google a récemment revu ses conditions générales d'utilisation (CGU) afin que les données de profilage deviennent nominatives.

Vous avez été l'un des fondateurs puis présidé l'association Mozilla Europe qui est à l'origine de la création du navigateur Firefox. Quel souvenir en gardez-vous ?

Ce fut une aventure passionnante et exaltante qui m'a permis de vivre une utopie en marche : rassembler des bénévoles autour d'un projet de valeur (Firefox) et aller botter les fesses de Microsoft ! D'un point de vue financier, ça n'a pas été facile tous les jours, mais au bout du compte ce fut une victoire. Firefox a donné un vent d'espoir au web et à tous ceux qui créaient des sites web. J'ai toujours considéré le web comme une promesse formidable et j'étais très triste de voir Microsoft planter cette promesse en arrêtant de développer Internet Explorer après avoir coulé Netscape. Cela dit, Microsoft reste extrêmement profitable grâce à son marché entreprise.

Je constate que le monde informatique change à une vitesse vertigineuse. Il n'est pas complètement exclu que Facebook et Google aient disparu dans les quinze ans à venir. Voyez où en est Yahoo! aujourd'hui... ■

Bruno Texier

archimag store

applis,
cadeaux,
beaux
livres,
expos

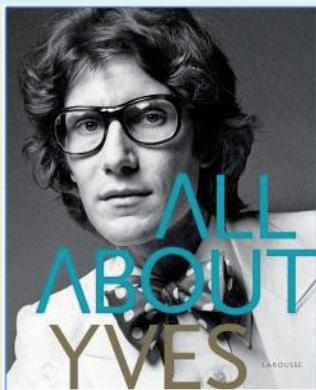


qu'est-ce que tu lis ?

Les férus de lecture vont pouvoir afficher leurs goûts littéraires sur leurs tenues. Et ce, grâce à Litographs, un site américain qui met en forme puis imprime le texte complet de livres classiques ou contemporains sur des tee-shirts, des écharpes ou encore des tote bags. Gatsby le magnifique, le Petit Prince ou encore Frankenstein, tout est permis ! Plus de 200 références sont proposées et c'est plutôt réussi !

→ www.litographs.com

Yves Saint-Laurent raconté par ses archives



All about Yves, Catherine Ormen, éditions Larousse. 45 euros

Yves Saint-Laurent a laissé une oeuvre indélébile dans le monde de la haute couture. Il laisse également un magnifique patrimoine documentaire composé de photographies, de croquis, de correspondances. Ce bel ouvrage rend hommage au génial couturier grâce à des fac-similés qui témoignent d'une créativité féconde dans le domaine du vêtement, bien sûr, mais aussi dans le théâtre et les arts plastiques.

plaisir solitaire



On connaissait déjà l'accord mets et vin. Voici maintenant la rencontre entre la dégustation d'un bon vin et le plaisir de la lecture. Librottiglia (de l'italien « libro », livre, et « bottiglia », bouteille), conçue par Inverse Innovation et la cave de Matthew Corregia, propose un petit « livre-étiquette » collé sur une bouteille de vin, qui renferme une histoire courte inspirée par les caractéristiques du vin en question. Les 375 ml de la bouteille suffisent largement pour déguster le texte en sirotant les deux verres qu'elle contient. Trois vins au choix, 15 euros.

→ www.libriottiglia.com

notre
coup de
cœur



un sac connecté

Ce sac modulable peut se porter de multiples façons : sur l'épaule, sur le dos... Il est également connecté à votre smartphone grâce à une télécommande qui permet de lancer une série d'actions depuis la bandoulière : appel mains libres, contrôle de la musique, enregistrement de notes vocales... Doté d'une batterie rechargeable via un port USB, il est compatible iOS et Android. Environ 299 euros.

→ hismart.us



Black mirror, notre monde de demain ?

Impossible d'échapper à cette série britannique d'anticipation qui prend le spectateur aux tripes et au cerveau. Grave et dérangeante, elle nous interroge sur la place de la technologie et des écrans omniprésents qui captent le moindre de nos mouvements et la moindre des émotions. Black Mirror en est à sa troisième saison et est célébrée aussi bien dans les pays européens qu'en Chine pour la qualité de son scénario.

Coffret DVD Saisons 1 et 2. À partir de 19,90 euros.

Paris-Métro-Photo

Inépuisable source d'inspiration pour les photographes, le métro parisien a été immortalisé par Henri Cartier-Bresson, Robert Doisneau, Willy Ronis, Raymond Depardon... Ce splendide ouvrage leur rend hommage autant qu'au patrimoine métropolitain grâce à des clichés issus en partie des fonds photographiques de la RATP. Même en noir et blanc, le métro reste haut en couleur.

Paris-Métro-Photo, éditions Actes Sud, 2016. 49 euros



les procès faits aux femmes

En écho à l'exposition « Présümées coupables » qui se tient actuellement aux Archives nationales, les éditions L'Iconoclaste proposent une sélection de documents de justice issus des procès impliquant des femmes depuis Jeanne d'Arc jusqu'aux tondues de la Libération : sorcières, empoisonneuses ou infanticides, elles furent jugées (parfois de façon expéditive) et bannies de la société. Superbement illustré, cet ouvrage propose des reproductions de procès-verbaux d'interrogatoire de Violette Nozières et Arletty.

Présümées coupables, éditions L'Iconoclaste, 2016. 25 euros



agenda

Forum du GFII 2016**6-7 décembre, Paris**

La quatrième édition du Forum du GFII (Groupement français de l'industrie de l'information) interrogera le rôle de l'innovation dans les transformations de la chaîne de valeur et des savoir-faire de l'industrie de l'information à travers quatre demi-journées thématiques.

→ www.gfii.fr**Sitem****10-12 janvier, Les Docks, Cité de la mode et du design, Paris**

Salon international des musées, des lieux de culture et de tourisme. Avec plus de 150 exposants.

→ www.museumexperts.com**7^{es} Rencontres nationales culture et innovations****13 janvier, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris** mci.clicfrance.fr**i-expo 2017****21-23 mars, Porte de Versailles, Paris**

Le salon i-expo dédié à l'information numérique professionnelle, la veille et la gestion des connaissances met l'accent sur le knowledge management, le big data, l'open data, le smart data...

→ www.i-expo.net**Documation - Dif 2017****29-30 mars, Porte de Versailles, Paris**

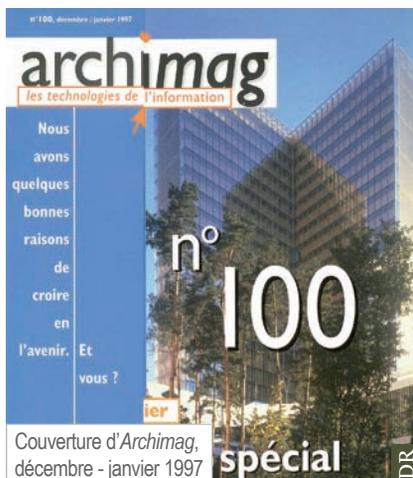
Documation et data intelligence forum : les événements pour réussir sa digitalisation. Conférences, ateliers experts et exposition. Un partenariat Archimag.

→ www.documation.fr**Congrès de l'ifla****19-25 août, Wrocław, Pologne**

Le congrès mondial des bibliothèques et des professionnels de l'information.

→ 2017.ifla.org

■■■■ archi... kitsch

dans les archives d'Archimag,
décembre - janvier 1997

« *U*ne bibliothèque où il fait bon vivre », scandait Archimag il y a vingt ans pour qualifier la Bibliothèque nationale de France qui venait tout juste d'ouvrir ses portes au public. Et d'insister : « *Ce slogan n'est pas suffisamment fort pour évoquer la sensation que l'on éprouve lorsque l'on visite pour la première fois l'établissement* ». Les mots sont éloquentes. Il faut dire, comme le rappelle votre magazine, que jamais une aussi grande bibliothèque n'avait jailli du sous-sol français : le chantier de la BNF représentait en effet 7,5 hectares de superficie, pour 60 000 m² de bâtiments et 12 000 m² de jardin intérieur. Et ce, pour 57 560 m² de magasins et 40 000 m² de salles de lecture. C'est donc un véritable vaisseau-bibliothèque qui émergeait alors après huit années de réflexions, de remises en cause et de travaux. Mais nos journalistes n'ont pas été bluffés que par les dimensions de ce gigantesque paquebot ! Dans ce dossier « *Spécial ouverture de la BNF* », mis à l'honneur dans le numéro 100 d'Archimag, on s'extasie également sur la liste, qualifiée d'« *exceptionnelle* », de services proposés par la BNF à ses lecteurs : réservation à distance, postes de lecture assistée par ordinateur (PLAO), multimédia, livres imprimés, documents et images

numérisées, accès par l'internet, catalogue national». Et ce, grâce au fameux système d'information unique et intégré destiné à gérer l'ensemble des activités de la BNF. Si Archimag espère alors que cette grande bibliothèque, surnommée « *la TGB* » (très grande bibliothèque) en 1988, saura combiner « *le subtil dosage qui existe entre les livres anciens et les nouvelles technologies* », nul doute que le pari est aujourd'hui tenu. Sa bibliothèque numérique Gallica, lancée en octobre 1997, et ses 4 032 187 documents disponibles (1) en sont la preuve. Sans compter le premier hackaton organisé en novembre dernier par l'établissement et qui a rassemblé une centaine de participants souhaitant collaborer à l'évolution de ses outils numériques. Le projet Gallicarte, vainqueur du prix de ce hackaton, verra son application de géolocalisation des résultats de recherche dans Gallica rejoindre, dans les prochains mois, les autres services numériques de la bibliothèque. Bravo ! Reste à lutter contre la baisse de la fréquentation... physique. ■

Clémence Jost

(1) chiffres d'octobre 2016.

Retrouvez la collection Archimag 1985-2010, plus de 200 numéros en texte intégral sur :
→ collection.archimag.com

au prochain
numéro

[dossier]

- réinventer la veille

[outils]

- quels lecteurs pour les ebooks en bibliothèques ?
- 24 heures dans la vie d'un archiviste freelance les aides publiques au numérique
- choisir sa solution intranet
- réussir la transformation digitale de son service



PARIS
HEALTHCARE
WEEK

16-18
MAI
2017

PARIS
PORTE DE VERSAILLES
PAVILLON 1

SALONS PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION, LA GESTION
ET LA TRANSFORMATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

CHU | Clinique | Ehpad | Hôpital | Distribution | HAD | MAD



EXPOSEZ VOS

innovations
TECHNOLOGIES
SOLUTIONS
équipements

CONSTRUIRE

Construction, Architecture,
Ingénierie bâtiment,
Équipements du bâtiment

EQUIPER

Équipement et matériel médical
du plateau technique

ACCUEILLIR

Hôtellerie, Logistique,
Externalisation des services

SOIGNER

Aides techniques,
Matériel de soins

MANAGER

Conseil, Formation,
Financement, Service,
Institutionnels

CONNECTER

Technologies,
IT, SI, Santé numérique

ORGANISÉS CONJOINTEMENT :



PARIS
HEALTHCARE
WEEK

UN ÉVÉNEMENT



parishealthcareweek.com



UNE ORGANISATION



PG PROMOTION | 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France

Archimag sort le grand jeu !

A l'occasion de nos **30 ans**, en tant qu'abonné-e, vous bénéficiez désormais de :



VOTRE MAGAZINE AU FORMAT
PAPIER + NUMÉRIQUE



VOTRE MAGAZINE ACCESSIBLE
SUR TOUS LES SUPPORTS



L'ACCÈS ILLIMITÉ A TOUS LES
ARTICLES PAYANTS D'ARCHIMAG.COM



L'ACCÈS A PLUS DE
5 ANS D'ARCHIVES EN LIGNE

**Alors abonnez-vous, et restez connecté-e à
l'[in]formation continue !**

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter Suzanne Amia
par mail : infos@archimag.com ou par téléphone : 00(33) 1 55 31 92 30